



Principales publications du Réseau des compétences électorales francophones

1. La biométrie en matière électorale : enjeux et perspectives

Libreville, Gabon, 2012

Rédaction : Simon Mélançon et Dunia Ramazani

2. La professionnalisation et la consolidation des organismes de gestion des élections

Bamako, Mali, 2014

Rédaction: Simon Mélançon

3. La sécurisation, la centralisation, le traitement et la publication des résultats électoraux

Bruxelles, Belgique, 2015 Rédaction : Simon Mélançon

4. Une communication efficace pour des élections réussies

Tunis, Tunisie, 2016

Rédaction: Simon Mélançon

5. Un financement politique et des dépenses électorales équitables et transparentes

Cotonou, Bénin, 2017

Rédaction : Simon Mélançon

6. L'utilisation des nouvelles technologies dans les processus électoraux

En collaboration avec International IDEA

Praia, Cap-Vert, 2017

Rédaction : Marie-Christine Ross

7. Un processus électoral favorisant la participation des femmes et des minorités

Antananarivo, Madagascar, 2018

Rédaction: Simon Mélançon

8. La participation électorale et l'éducation à la démocratie

Sinaïa, Roumanie, 2019

Rédaction: Simon Mélançon

9. Lancement du Forum des femmes du Réseau des compétences électorales francophones

Kigali, Rwanda, 2019

Rédaction: Marie-Christine Ross

10. Les élections en temps de pandémie

Webinaire, 2020

Rédaction : Isabelle Dumont

11. L'égalité entre les femmes et les hommes au sein des OGE et dans les processus électoraux En collaboration avec International IDEA, 2021

Rédaction : Marie-Christine Ross, Simon Mélançon, Emna Zghonda et Hamza Amor

12. Des élections sécurisées, apaisées et inclusives

Dakar, Sénégal, 2022

Rédaction : Marie-Christine Ross et Simon Mélançon

13. Des modalités de vote pour faciliter la participation électorale et préserver la confiance Paris, France, 2023

Rédaction : Marie-Christine Ross et Simon Mélançon

14. Manipulation de l'information au cours du processus électoral : stratégies des organismes de gestion des élections

Cotonou, Bénin, 2024

Rédaction : Simon Mélançon et Marie-Christine Ross

TABLE DES MATIÈRES

A'	VANT-PROPOS	6
ΡI	RÉFACE	7
1.	L'ÉTAT DE LA DÉMOCRATIE ET LA MANIPULATION DE L'INFORMATION À L'ÈRE NUMÉRIQUE	9
	1.1 LA LUTTE CONTRE LA DÉSINFORMATION DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES FRANCOPHONES : ÉTAT DES LIEUX COMPARATIF	
	1.2 L'UTILISATION DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE PAR LES OGE : ÉTAT DE SITUATION ET PERSPECTIVES DES ADMINISTRATIONS ÉLECTORALES CANADIENNES	. 11
2.	LE CYCLE ÉLECTORAL ET LA MANIPULATION DE L'INFORMATION : LES ENJEUX	. 14
	2.1 LA CENA DU BÉNIN ET LES ÉLECTIONS DE 2026 : LES ENJEUX DE COMMUNICATION	. 14
	2.2 LES ENJEUX DE LA DÉSINFORMATION SEXOSPÉCIFIQUE EN CENTRAFRIQUE	16
	2.3 L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE 2024 AU SÉNÉGAL : L'ENJEU DE LA VÉRITÉ EN CETTE ÈRE DE COMMUNICATION NUMÉRIQUE	
	2.4 L'EXPÉRIENCE MAURITANIENNE EN MATIÈRE DE LUTTE CONTRE LA MANIPULATION DE L'INFORMATION DAN LE PROCESSUS ÉLECTORAL	
3.	LA VIOLENCE NUMÉRIQUE ET LA DÉSINFORMATION SEXOSPÉCIFIQUE	. 28
	3.1 LA DÉSINFORMATION SEXOSPÉCIFIQUE ET LA VIOLENCE EN LIGNE : PORTRAIT DU PHÉNOMÈNE	. 28
	3.2 LE RÔLE DE LA SOCIÉTÉ CIVILE ET DE REGROUPEMENTS DE FEMMES POUR SURVEILLER, COLLIGER L'INFORMATION ET DÉNONCER LA VIOLENCE NUMÉRIQUE SEXOSPÉCIFIQUE EN CONTEXTE ÉLECTORAL	30
	3.3 LA DÉSINFORMATION SPÉCIFIQUE ENVERS LES FEMMES EN CONTEXTE ÉLECTORAL : LE CAS DU MAROC	
4.	L'ENVIRONNEMENT MÉDIATIQUE : LES MÉDIAS ET LES PARTENAIRES	. 35
	4.1 LES DÉFIS DE LA RÉGULATION DES MÉDIAS ET DES PLATEFORMES NUMÉRIQUES LORS DE CAMPAGNES ÉLECTORALES	. 35
	4.2 PROTOCOLE D'ENGAGEMENT DES PLATEFORMES NUMÉRIQUES D'ABIDJAN	. 39
	4.3 META ET LES CAMPAGNES ÉLECTORALES EN AFRIQUE FRANCOPHONE	42
5.	BONNES PRATIQUES POUR PRÉVENIR ET LUTTER CONTRE LA DÉSINFORMATION	45
	5.1 DE BONNES PRATIQUES POUR QUE L'OGE PUISSE ÊTRE L'INSTITUTION DE RÉFÉRENCE EN MATIÈRE	
	D'INFORMATION SUR LE PROCESSUS ÉLECTORAL ET LUTTER CONTRE LA DÉSINFORMATION	
	5.2 LES MOYENS DE PRÉVENIR ET DE COMBATTRE LES ACTES DE DÉSINFORMATION DES ÉLECTEURS EN ROUMAN	
		. 49

_	5.3 LA PLATEFORME ELECTORALE DES ORGANISMES DE LA SOCIETE CIVILE DU BENIN : UN PARTENAIRE DE LA CENA DURANT LES CAMPAGNES ÉLECTORALES	51
5	5.4 Le rôle des observateurs électoraux nationaux pour prévenir et lutter contre la Désinformation	
	CONCLUSION	
	ORMATION SUR L'ÉLABORATION D'UN PLAN D'ACTION D'UN OGE POUR PRÉVENIR ET LUTT NTRE LA DÉSINFORMATION	
ANN	NEXES	61
L	ISTE DES PERSONNES PARTICIPANTES	62
Р	PROGRAMME DU SÉMINAIRE	69

AVANT-PROPOS

Les séminaires électoraux font partie des principales activités réalisées annuellement par le Réseau des compétences électorales francophones (RECEF) depuis sa création, en 2011. Les thèmes de ces séminaires varient en fonction des priorités exprimées par les membres du réseau. La mise en commun d'expertise permet de consolider les connaissances des membres sur un sujet précis lié aux responsabilités des organismes de gestion des élections (OGE) et elle favorise la consolidation d'une communauté de pratique tout au long des cycles électoraux.

Pour cette édition 2024, les membres ont échangé sur le thème « Manipulation de l'information au cours du processus électoral à l'ère des médias numériques et réseaux sociaux : stratégies des organismes de gestion des élections ».

Ainsi, les 22 et 23 octobre 2024, à Cotonou, au Bénin, le RECEF a tenu son séminaire électoral annuel, qui a été suivi d'une journée de formation pour l'élaboration d'un plan d'action d'un OGE pour prévenir et lutter contre la désinformation. Cet événement s'est tenu grâce à la collaboration de la Commission électorale nationale autonome (CENA) du Bénin ainsi qu'au soutien financier de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF). Ce séminaire a réuni quelque 75 participantes et participants provenant de 20 OGE et de plusieurs partenaires internationaux et nationaux, dont le Centre européen d'appui aux élections (ECES), META, l'Université Sainte-Anne du Canada, le Réseau francophone des régulateurs de médias (REFRAM) et le Réseau des observateurs électoraux nationaux francophones (ROEF).

Le programme a été élaboré en fonction des intérêts et des pratiques des institutions membres en matière de modalités de lutte à la désinformation. Durant les deux jours du séminaire, différents ateliers et conférences ont été proposés aux membres, sur divers thèmes, qui sont repris dans les titres des chapitres du présent rapport, qui constitue une synthèse des nombreux échanges et présentations qui ont eu lieu lors de ce séminaire. Les chapitres ont été rédigés à partir des notes des conférencières et des conférenciers; le contenu reflète une synthèse de leurs propos. Le contenu intégral des présentations se trouve sur le site Web du RECEF (recef.org).

Cette publication vise à conserver une trace historique de cet important événement afin de faire rayonner les riches expériences électorales nationales de l'espace francophone.

Secrétariat général du RECEF Québec, 2024

PRÉFACE

C'est pour moi une réelle opportunité et un grand privilège, en ma qualité de nouveau président du Réseau des compétences électorales francophones, de vous présenter les fruits des travaux de ce séminaire électoral du RECEF.

Le RECEF est fier et honoré d'avoir pu tenir ce séminaire annuel à Cotonou, au Bénin, pays ayant amorcé le renouveau démocratique dans les pays de la Francophonie au début des années 1990.

Je voudrais d'abord remercier les autorités de la Commission électorale nationale autonome du Bénin pour l'accueil chaleureux qui nous a été réservé dans le pays de l'Aube nouvelle. Je voudrais plus particulièrement remercier M. Sacca Lafia, président de la CENA, et souligner l'excellente collaboration des membres de son équipe tout au



long des préparatifs nécessaires à l'organisation de ce séminaire ; ils nous ont permis de tenir cet événement annuel du RECEF dans d'excellentes conditions.

Ce séminaire a été rendu possible grâce à l'Organisation internationale de la Francophonie, qui soutient de façon constante et multiforme notre Réseau. Nous remercions cette institution, qui croit en ses réseaux institutionnels, dont fait partie le RECEF, et les appuie.

Ensuite, je remercie les représentantes et représentants des organismes de gestion des élections membres du RECEF, ainsi que nos partenaires internationaux, pour leur présence et pour leur engagement envers les processus électoraux de l'espace francophone.

Depuis sa création, en 2011, à Québec, le RECEF a vu le nombre de ses membres tripler en quelques années, attestant ainsi sa vitalité. Le RECEF compte désormais 36 organismes de gestion des élections membres. Notre Réseau a pour objectif principal de favoriser la tenue d'élections libres, transparentes et crédibles grâce aux échanges d'expériences et à des pratiques positives. Pour ce séminaire électoral, les membres avaient adopté le thème « Manipulation de l'information au cours du processus électoral à l'ère des médias numériques et réseaux sociaux : stratégies des organismes de gestion des élections ». De riches discussions sur les différentes stratégies de communication et sur la prévention et la lutte contre la désinformation dans nos pays respectifs ont eu lieu pendant cet événement.

L'année 2024 a été marquée par la tenue de plusieurs élections présidentielles et législatives dans l'espace francophone. Nous nourrissons de grands espoirs de voir la démocratie se consolider dans notre espace, conformément aux objectifs de la Déclaration de Bamako.

Cependant, certains défis demeurent d'actualité, comme une information de qualité et équitable durant les campagnes électorales. Depuis quelques années, un nouvel enjeu important s'est immiscé dans le sentier de la démocratie : la désinformation sur les réseaux sociaux.

L'information, la propagande, les professions de foi, les promesses électorales, le travail des médias, les campagnes électorales, l'éducation civique ont toujours été présents dans l'univers de la démocratie. Désormais, il faut également composer avec les réseaux sociaux qui permettent à la fois de communiquer avec moins d'intermédiaires, de mobiliser des foules, mais également de faire circuler des idées fausses à une vitesse jamais rencontrée jusqu'alors dans les communications traditionnelles. Par ailleurs, les frontières nationales de l'information et de la désinformation sont plus ouvertes que jamais.

La présente étude est riche en enseignement pour outiller les OGE à bien planifier leur stratégie en matière de communication et de lutte contre la désinformation, notamment par l'entremise de partenariats.

Au nom de toutes les administratrices et tous les administrateurs du RECEF, je veux remercier l'ensemble des participantes et participants d'avoir répondu massivement à notre invitation. Votre présence en si grand nombre à cette occasion témoigne de tout l'intérêt et de toute la confiance que vous avez placés dans notre Réseau ainsi que de votre attachement aux principes de la démocratie et envers des élections libres, fiables et transparentes.

Bonne lecture!

Mathias Barthélemy Morouba Président du RECEF Président de l'Autorité nationale des élections de la République centrafricaine

1. L'ÉTAT DE LA DÉMOCRATIE ET LA MANIPULATION DE L'INFORMATION À L'ÈRE NUMÉRIQUE

Malgré un appui envers les principes de la démocratie, les dernières années ont vu gagner un scepticisme des populations et un déclin de la confiance envers la gestion des élections dans plusieurs pays de l'espace francophone. Bien qu'une démocratie ne se réduise pas à la simple tenue d'élections, ces dernières font partie des éléments de base d'un système démocratique. Les causes de cette méfiance croissante peuvent être multiples et diverses, selon les pays et les contextes politiques. Face à ces défis, les organismes de gestion des élections (OGE) doivent évoluer, augmenter leur standard de gestion et leur transparence, et travailler à devenir des institutions de confiance pour les populations. Cependant, dans un contexte de développement fulgurant de l'espace médiatique numérique, la manipulation de l'information peut trouver un large public et venir augmenter le brouillard entre la vérité et le mensonge.

Désinformation, mésinformation, infox, manipulation de l'information: tous ces phénomènes peuvent augmenter la confusion des parties prenantes sur les faits réels de la gestion des élections et sur la réalité vécue sur le chemin des urnes. Les défis sont nombreux pour les OGE pour bien communiquer les informations pertinentes à la bonne marche d'une élection et favoriser un sentiment de confiance envers les processus électoraux. L'émergence de l'intelligence artificielle apportera également de nouveaux enjeux aux OGE.

1.1 La lutte contre la désinformation dans les politiques publiques francophones : état des lieux comparatif

Bertrand Levant

Direction des affaires politiques et de la gouvernance démocratique Organisation internationale de la Francophonie

La lutte contre la désinformation dans l'espace francophone

L'Organisation internationale de la Francophonie publiait en 2022 un état des lieux comparatif sur la <u>Lutte contre la désinformation dans les politiques publiques francophones</u>. Dans les suites de cette étude, une deuxième édition sera publiée en 2025 pour faire état des bonnes pratiques et des défis recensés dans 90 États et gouvernements membres de l'OIF. Cette édition fait ressortir de grands constats liés au contexte particulier de la prolifération de la désinformation, soit un contexte de polarisation, de dégradation de la stabilité mondiale exacerbée par la multiplication des crises et des conflits, dont ceux en Ukraine et au Moyen-Orient. Ces crises régionales, génératrices de désinformation,

« Dans le contexte électoral, des approches spécifiques visent une coordination renforcée avec les régulateurs des médias et les OGE, le dialogue avec les acteurs dont font partie les grandes plateformes ». entraînent des répercussions internationales. Face à cette situation, les États doivent composer avec la sophistication de la désinformation et de l'intelligence artificielle qui rend le phénomène de plus en plus difficile à détecter.

La nouvelle étude de l'OIF fait ressortir différentes approches adoptées pour faire face

à la désinformation. Aucune approche n'est privilégiée, mais la combinaison de plusieurs peut s'avérer pertinente. En voici quelques exemples :

- Approche répressive. Dans un contexte de lutte contre le discours de haine, l'équilibre réside dans la balance avec la proportionnalité et la liberté d'expression.
- Approche par la régulation, visant à garantir l'intégrité et le pluralisme de l'information. Dans un contexte électoral, le tout se fait en coordination avec les organes de gestion des élections afin d'assurer notamment un équilibre et une équité dans l'information et la couverture.
- Approche préventive. Dans certains cas, l'élaboration de programmes d'éducation aux médias et à l'information peut relever de l'autorité de régulation des médias.
 Ces programmes peuvent inclure des éléments de sensibilisation et de promotion.
- Le soutien aux médias de qualité, provenant des services publics, et le soutien aux organismes de vérification des faits peuvent constituer une autre approche à privilégier. Par exemple, la formation en amont d'une élection permet de travailler dans une approche structurelle en faveur de l'intégrité de l'information.
- L'approche académique a trait au soutien aux projets de recherche sur la désinformation pour mieux comprendre le phénomène.
- L'approche systémique concerne la mise en place de lois et de codes de conduite des médias sociaux ainsi que des principes de gouvernance des plateformes numériques.
- L'approche stratégique comprend la mise sur pied de mécanismes de coordination dans des stratégies multisectorielles de lutte contre la désinformation, d'institutions spécialisées ou de structures dédiées pour faire face au phénomène.
- Enfin, dans le contexte électoral, des approches spécifiques visent une coordination renforcée avec les régulateurs des médias et les OGE, le dialogue avec les acteurs dont font partie les grandes plateformes, la formation accrue en période électorale, notamment pour les journalistes, et le monitoring de l'information.

Les réussites et les défis à relever en matière de lutte à la désinformation

La deuxième publication de l'OIF en matière de désinformation, en plus de faire ressortir des exemples phares des différentes approches pour lutter contre ce phénomène, souligne des améliorations ou des « points forts » dans ce contexte. Comme c'est un enjeu désormais connu, on constate une volonté d'adapter les cadres juridiques et un désir d'octroyer un rôle accru aux régulateurs de médias. De plus, il semble y avoir une prise de conscience collective relevant la pertinence de mettre en place des initiatives de sensibilisation et d'éducation aux médias et à l'information, voire d'intégrer des notions dans les cursus scolaires.

En contrepartie, cette deuxième édition de l'étude souligne des défis ou des faiblesses. La persistance de cadres juridiques peu adaptés ou détournés à des fins politiques en fait partie. On souligne aussi le manque de compréhension de la façon dont circule la désinformation, le besoin d'investir davantage dans la recherche et l'absence de régulation de l'intelligence artificielle. De plus, il est souligné que, étant donné ses multiples facettes, l'enjeu électoral demeure un important aspect à approfondir, notamment par la coordination entre différents acteurs impliqués (institutionnels et privés).

1.2 L'utilisation de l'intelligence artificielle par les OGE : état de situation et perspectives des administrations électorales canadiennes

Karine Morin

Directrice principale, Intégrité, Politiques régulatoires, Affaires parlementaires et internationales Élections Canada

Les enjeux de l'utilisation de l'intelligence artificielle par les OGE du Canada

L'intelligence artificielle (IA) n'est pas un phénomène nouveau. Il s'insère dans une continuité de l'automatisation de plusieurs tâches à partir des années 1950. Son évolution rapide et son pouvoir de création, dans le contexte de la désinformation, poussent les différents acteurs, dont les OGE, à se pencher plus attentivement sur l'IA et ses répercussions. Dans la <u>Directive sur la prise de décisions automatisée</u> du gouvernement du Canada, on identifie l'IA comme « [t]oute technologie de l'information qui exécute des tâches pour lesquelles il faut habituellement faire appel à l'intelligence biologique, comme comprendre le langage parlé, apprendre des comportements ou résoudre des problèmes ».

Dans le contexte particulier du Canada, les provinces et les territoires se sont réunis en janvier 2024 pour discuter de cet enjeu. L'utilisation actuelle de l'IA par les 14 OGE du Canada est prudente et est davantage centrée sur les services internes aux administrations électorales, et non sur la livraison directe d'une l'élection. Par exemple, l'IA permet de générer des questions-réponses dans le cadre d'entretiens d'embauche, de personnaliser

des communications pour cibler différents publics ou encore d'aider les agentes et agents de centres d'appels durant une élection.

Pour sa part, Élections Canada utilise des outils automatisés de prise de décision comportant des éléments d'intelligence artificielle pour gérer le Registre national des électeurs, soutenir les audits des rapports financiers des entités politiques (outils de sélection de fichiers, outils de modèles de dépenses, outils d'analyse des fournisseurs) et aider à la surveillance de l'environnement médiatique autour du discours électoral (moteur de recherche sur le Web basé sur des mots clés; fonctions de recherche basées sur des articles). Sur ce point, il est à préciser qu'il n'y a pas d'analyse sur le discours politique, mais bien sur les processus et l'information portant sur les élections. Par exemple, sur les informations de base que sont : où, quand et comment voter.

Les administrations électorales du Canada soulignent l'opacité de l'IA (la manière dont les outils sont utilisés) comme étant un enjeu. D'autres enjeux incluent les biais potentiels produits par l'IA et le risque de laisser de côté le jugement critique en se fiant sur les données produites. La désinformation et la mésinformation posent un risque où les administrations électorales ne sont plus maîtres des sources de données en lien avec la tenue d'élections; et, enfin, l'IA engendre des risques concernant la confidentialité des données.

L'encadrement de l'intelligence artificielle au Canada

Bien qu'elle représente une opportunité dans certains contextes, l'IA doit quand même être encadrée. Certains principes de base dans son utilisation doivent être mis de l'avant. Par exemple, la transparence de l'information sur les outils ou les personnes utilisant l'IA. De plus, les utilisatrices et utilisateurs de l'IA doivent être conscients des biais qu'elle peut générer. En ce

« Face à la complexification de l'environnement, des ressources comme Électofaits et des initiatives pour démystifier le processus électoral sont développées par Élections Canada. »

sens, les principes de l'inclusion et de la diversité doivent être intégrés dans les réflexions permettant l'utilisation de l'IA dans un secteur d'activité. Enfin, le droit à la vie privée et la protection des données en plus de l'évaluation de la pertinence de son utilisation font partie des éléments à prendre en considération.

À l'échelle fédérale, l'encadrement de l'IA se décline en différentes actions. D'une part, le projet de loi C-65 visant à modifier la Loi électorale du Canada inclut des règles sur l'usurpation de l'identité plus définies qui pourraient s'étendre à l'hypertrucage; des exigences quant à la transparence dans les communications pour informer les utilisatrices et utilisateurs que l'IA est utilisée (par exemple dans des publicités); et des prescriptions pour les plateformes concernant l'utilisation des algorithmes. Élections Canada mène aussi des actions en lien avec la vérification des faits, la littératie numérique et l'éducation civique. Face à la complexification de l'environnement, des ressources comme <u>Électofaits</u>

et des initiatives pour démystifier le processus électoral sont mises sur pied par Élections Canada.

La confiance

La confiance et l'intégrité sont des principes de base pour concevoir les stratégies de communication des administrations électorales et combler les écarts d'information dans les narratifs qui circulent dans l'espace public. L'OGE doit bien communiquer d'éventuels changements de l'administration électorale et être présent dans les médias afin de rejoindre la population.

Finalement, une réalité à laquelle font face plusieurs pays membres du RECEF quant à la surveillance de la désinformation sur le Web réside dans l'enjeu de la compréhension des langues locales (dialectes africains; langues autochtones du Canada). Cet enjeu est également vrai pour intercepter d'éventuelles communications dans une langue étrangère d'internautes ou de robots qui pourraient tenter de s'ingérer dans le processus électoral d'un pays. L'IA ou certains outils de traduction numérique pourraient venir aider les OGE en ce sens, et ainsi devenir des éléments pouvant permettre de préserver la confiance envers les processus électoraux.

2. LE CYCLE ÉLECTORAL ET LA MANIPULATION DE L'INFORMATION : LES ENJEUX

Les OGE évoluent dans un contexte difficile, car ils travaillent dans l'ombre durant la plus grande partie du cycle électoral et sont projetés sous la lumière quelques mois avant l'élection. Plusieurs moments névralgiques du cycle électoral peuvent être saisis pour communiquer, éduquer et bâtir la confiance des parties prenantes envers le processus électoral et les institutions démocratiques de l'État.

Globalement, la désinformation peut être utilisée de plusieurs façons pour perturber le déroulement d'une élection. Par exemple, elle peut être utilisée durant la campagne électorale entre des personnes candidates pour enjoliver leur propagande électorale ou décrédibiliser leurs adversaires politiques. La désinformation peut également être utilisée pour transmettre des faussetés sur l'organisation des élections, ou encore pour tromper les électrices ou électeurs afin de les détourner des urnes avec des informations mensongères sur les modalités de vote. Le jour du vote et celui de la diffusion des résultats électoraux sont des moments particulièrement critiques. La désinformation peut être générée à la fois par des acteurs politiques, des tiers nationaux ou de l'ingérence étrangère. Ce chapitre est structuré autour de la présentation de plusieurs études de cas nationaux.

2.1 La CENA du Bénin et les élections de 2026 : les enjeux de communication

Boucary Abou Soulé Adam

Directeur général des élections Commission électorale nationale autonome du Bénin

Uniformisation des mandats électifs en 2026

Au Bénin, depuis 2019, la loi¹ prévoit des élections couplées (législatives et communales) et présidentielles (1er tour), respectivement en janvier et en avril de l'année électorale. Cette loi prévoit que l'an 2026 est le point de départ de l'uniformisation de la durée des mandats électifs et l'entrée dans l'ère des années électorales tous les cinq ans, où les élections seront toutes regroupées la même année. Les élections générales de 2026 seront les premières organisées dans ce contexte. Elles seront très discutées parce qu'elles viennent ouvrir l'ère de l'uniformisation des mandats des élus, favoriser le regroupement des forces politiques en vue d'une gestion commune de la base au sommet de l'État.

Ce regroupement va réduire le nombre de listes en compétition pour les sièges de conseillers communaux et de députés à l'Assemblée nationale. Les différentes candidatures

¹ Loi nº 2019-40 du 7 novembre 2019 portant révision de la loi nº 90-32 portant révision de la constitution.

qui seraient recalées pourraient faire preuve de mécontentement et constituer une menace pour la stabilité des élections et l'acceptation des résultats.

L'organisation de trois élections au cours de la même année soulève les passions et l'intérêt de tous les partis, parce que c'est l'occasion avant 2031 de reconfigurer les rapports de force politique.

La CENA, en tant que structure administrative chargée de gérer les élections, assume ses responsabilités de coordination de l'ensemble des acteurs qui contribuent à offrir aux citoyennes et citoyens le libre exercice de leur droit de vote les jours de déroulement des différents scrutins. Pour ce faire, elle élabore un plan de communication pour informer, former, influencer. entretenir les relations avec les parties prenantes et communiquer les normes formellement ou non. La

Information sur les élections de 2026

- 13 partis politiques au moins sont susceptibles de désigner des candidates et candidats
- Un duo de candidates et candidats aux fonctions de président et de vice-président pour l'élection présidentielle
- 218 candidatures potentielles pour chaque liste des partis pour les élections législatives dans les 24 circonscriptions électorales
- 3 630 candidatures potentielles pour chaque liste des partis qui vont à la conquête des sièges de conseillers communaux des 546 arrondissements répartis dans les 77 communes du Bénin
- 6 700 000 électrices et électeurs
- 102 682 agentes électorales et agents électoraux à recruter pour la gestion des postes de vote, la coordination et la logistique
- Les agentes et agents des forces de sécurité

CENA est proactive et impartiale. Dans ce contexte, elle se dotera de capacités d'anticipation, de réaction rapide et restera professionnelle et dans la légalité.

Rôles et responsabilités pour prévenir la désinformation

Les rôles et responsabilités de différentes parties prenantes au processus électoral doivent être clarifiés afin de prévenir la désinformation. Par exemple, ce sont les législateurs qui élaborent et votent les lois, et non la CENA. Cette instance est responsable de l'orchestration du processus et de la mise en œuvre du chronogramme, donc chaque étape doit être communiquée de manière adaptée à chaque acteur impliqué, soit dans le strict respect des lois, des règlements, des décisions et des pratiques électorales. La communication de la CENA doit être en cohérence avec l'objectif ultime qui est d'augmenter la confiance de toutes les parties prenantes envers le processus électoral selon des principes d'intégrité, de transparence, d'accessibilité et d'engagement communautaire.

La CENA a la responsabilité de communiquer pour :

 informer et former : expliquer le message et aider le récepteur à comprendre puis à agir;

- influencer : le but poursuivi est d'inciter le ou les acteurs concernés à agir dans le sens espéré ;
- entretenir des relations : tisser des liens puis créer des synergies ;
- créer des normes : organiser la communication tout en restant dans les normes dans un cadre formel ou informel ;
- vulgariser le code et les lois électorales et communiquer les décisions prises pour garantir la transparence et le libre exercice des droits de l'électorat.

Afin d'atteindre ses objectifs de communication, la CENA désigne un porte-parole dans le cadre de relations publiques ou d'interactions au sein du processus électoral. En ce qui concerne la désinformation, la CENA doit s'équiper et mettre en place un mécanisme de veille pour repérer, collecter, analyser et contrer tous les messages malveillants.

En vue des élections de 2026, la CENA mettra en œuvre des stratégies pour prévenir la désinformation et promouvoir une culture d'information vérifiée. Elle travaillera également à détecter et à corriger les fausses informations et à faire la promotion des faits avérés. Ces actions renforceront la confiance des citoyennes et citoyens et contribueront à la légitimité des élections, consolidant ainsi une démocratie résiliente au Bénin.

2.2 Les enjeux de la désinformation sexospécifique en Centrafrique

Mathias Barthélemy Morouba

Président de l'Autorité nationale des élections de la Centrafrique

La violence à l'égard des femmes lors des élections

Selon l'Union interparlementaire, sur un total de 140 membres du parlement centrafricain, 16 sont des femmes, soit 11,4 %. Les partis politiques doivent présenter au moins 35 % de candidatures féminines aux élections législatives. En cas d'impossibilité, la Cour constitutionnelle doit en être notifiée au moins 15 jours avant la date butoir de dépôt des candidatures. La Cour dispose alors de 8 jours pour autoriser le parti à être enregistré ou non².

Compte tenu du contexte sociopolitique et sécuritaire dans le pays, les échéances électorales en Centrafrique sont les plus souvent caractérisées par des situations d'actes de violence contre la participation politique des femmes. Ces violences visent à influencer la conduite des électrices et électeurs, des candidates et candidats ou à travestir ou à modifier les résultats des élections. Ce sont donc des violences sexospécifiques ou des violences à

² Article 281 du Code électoral de la République centrafricaine (2019) et articles 7, 8 et 9 de la loi 16.004 (du 24 mars 2016), approuvée par l'Assemblée nationale le 9 novembre 2016 et promulguée le 26 novembre de la même année.

l'égard des femmes lors des élections (VEFE). Les causes de ces violences sont nombreuses et se caractérisent par tout acte de menace et de violence sexiste qui entraîne un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques pour les femmes. Cela empêche les femmes d'exercer et de réaliser leurs droits politiques, dans la sphère publique comme privée, y compris d'occuper des fonctions publiques, de voter en secret et de faire librement campagne, de s'associer et de se réunir, et de jouir de la liberté d'opinion et d'expression. Une telle violence peut être perpétrée par un membre de la famille, un membre de la communauté ou par l'État.

Les élections législatives de 2021 ont mis en lumière plusieurs cas de VEFE. Une étude a été faite afin de rendre compte du phénomène ou de mesurer (au travers de l'expérience des candidates, dont 63 % ont été formées par l'ONU Femmes) l'amplitude des violences électorales, ses formes d'expression et les diverses corrélations qu'elles entretiennent avec d'autres phénomènes sociaux.

Les causes de la violence et la désinformation sexospécifique en période électorale

Les causes de la désinformation sexospécifique sont souvent liées à des questions d'identité qui menacent les droits de la personne, les droits numériques et politiques ainsi que la sûreté et la sécurité des personnes ciblées. Cette désinformation a un impact considérable sur les femmes et les groupes marginalisés, mais aussi sur les hommes. Elle consiste à diffuser des informations manipulées qui exploitent les stéréotypes de genre comme des armes à des fins politiques, économiques ou sociales.

D'après une étude menée par ONU Femmes en Centrafrique, à la suite des dernières élections législatives et présidentielles, les chiffres démontrent l'étendue des violences à l'endroit des femmes candidates :

- 66,7 % de violences psychologiques (harcèlement et agression verbale, menace de violence, intimidation, diffamation, chantage, isolement);
- 45,5 % d'actes d'intimidations ;
- 31,5 % de menaces de mort ;
- 43,7 % de violences physiques ;
- 38,7 % de destruction du matériel et de la logistique de campagne;
- 15,8 % de violences sexuelles (menaces de diffusion des images, vidéos ou informations à caractère sexuel, fondé ou non fondé).

Cette même étude a également documenté les principaux auteurs de ces violences et de la désinformation sexospécifiques lors des élections de 2021 en Centrafrique :

- 30,6 % d'adversaires politiques en personne ;
- 18,8 % de membres des groupes armés ;

- 14,5 % de miliciennes et miliciens au service des adversaires ;
- 6,3 % de membres de la famille ou de la communauté ;
- 2,7 % d'agentes et d'agents de l'ANE;
- 2,4 % de forces de maintien de l'ordre (police, gendarmerie).

Les conséquences de la violence et la désinformation sexospécifique

La violence et la désinformation sexospécifiques en période électorale sont un problème mondial qui touche plusieurs couches de la population et ont des impacts significatifs, notamment lorsqu'elles sont ciblées de manière sexospécifique.

Même si les hommes et les femmes disposent de droits électoraux équitables, la violence et la désinformation ont un impact très négatif sur les personnes qui en sont victimes durant la période électorale, y compris en Centrafrique. Elles peuvent engendrer des préjudices physiques, psychologiques et matériels. Cela peut décourager leur participation politique et affecter leur bien-être mental et physique³. Cette violence peut avoir des impacts sur la démocratie. En effet, ces pratiques sapent la confiance dans le processus électoral et les institutions démocratiques. Elles peuvent également polariser davantage la société et rendre les élections moins libres et équitables⁴.

Seuls un appel à l'action, une mobilisation générale et une communication étendue, axée sur les mesures que différents acteurs du changement pourraient adopter à l'échelle mondiale, nationale et locale, pourraient réduire ou stopper la violence et la désinformation sexospécifiques en période électorale.

Les mesures légales et pratiques

De nos jours, l'ampleur de ces actes se trouve décuplée, entraînant des conséquences inimaginables pour les victimes, du fait des médias sociaux. Fort heureusement, des mécanismes ont été mis en place pour enrayer ces comportements. Ainsi, des sanctions pénales prévues dans le cadre du Code pénal ou bien du code électoral, ou encore d'autres instruments juridiques internationaux, peuvent s'appliquer en considération des faits incriminés.

À titre d'illustration, la violence à l'endroit des candidates ou des électrices peut donner lieu à des poursuites pénales et à des condamnations à des peines d'amende et/ou de prison assorties.

³ Violence-politique-de-genre-sur-les-reseaux-sociaux-en-Amerique-Latine.pdf

⁴ https://www.undp.org/fr/cote-d-ivoire/communiques/impact-de-la-desinformation-en-periode-electorale-des-hommes-et-des-femmes-de-medias-explorent-des-pistes-de-solutions

Lorsque les actes de violence basés sur le genre, perpétrés à l'occasion d'un processus électoral, sont constitutifs de crimes, voire de crimes graves contre la personne humaine, à l'instar des crimes de génocide ou de crime contre l'humanité, ils exposent leurs auteurs à des condamnations de peines de réclusion criminelle à perpétuité.

Quant à la désinformation, qui implique la diffusion ou la propagation de fausses informations, de manipulations, de propagandes mensongères ou de rumeurs infondées, elle peut tomber sous le coup des dispositions pénales applicables aux cas de diffamations, de fraudes, voire des lois spécifiques à la désinformation sur les réseaux sociaux.

En Centrafrique, les comportements fautifs en lien avec le processus électoral et, notamment, la violence et la désinformation sexospécifiques, y compris celles perpétrées par le truchement des médias sociaux, relèvent de la compétence des juridictions pénales nationales dans le ressort desquelles les faits ont été commis.

En ce qui les concerne, la Cour pénale spéciale et la Cour pénale internationale sont également compétentes pour reconnaître certains des crimes les plus graves suscités, tels que les crimes de génocide, et des crimes contre l'humanité commis à l'occasion des élections.

Sur le plan national, la juridiction pénale territorialement compétente est saisie, soit par le ministère public, soit par le Conseil constitutionnel, soit par l'Autorité nationale des élections (ANE), soit par les candidates de la circonscription électorale concernée, soit enfin par toute personne physique ou morale jouissant du droit d'ester en justice.

Au vu de leurs conséquences et dans un souci de prévention, l'ANE s'est engagée à travers sa Division de la Communication et des Relations « La violence et la désinformation sexospécifiques sur les réseaux sociaux en lien avec le processus électoral demeurent un sujet d'actualité et de préoccupation. Ce phénomène, s'il n'est pas circonscrit, peut avoir un impact négatif sur la démocratie et les droits des individus. »

publiques à faire face à cette problématique amplifiée par la vitesse de circulation de l'information sur les réseaux sociaux.

La Division de la Communication de l'ANE travaille en collaboration avec le Haut Conseil de la Communication (HCC). Ce dernier inclut la prévention et la lutte contre les violences et les désinformations sexospécifiques à travers ses activités de régulation des médias.

L'ANE entreprend dans ce domaine quelques initiatives, notamment la sensibilisation des populations et la diffusion dans les radios communautaires des messages de prévention et de lutte contre ce phénomène. L'ANE organise également des activités d'information et de renforcement des capacités à l'endroit des journalistes.

Des mesures préventives pourraient aussi être mises en place, dont l'éducation citoyenne pendant la phase préélectorale à l'endroit des populations sur la VEFE et la sensibilisation des partis politiques et candidates et candidates à s'abstenir des VEFE. La promotion des élections apaisées et pacifiques à travers le Code de bonne conduite signé par les partis ou candidates et candidats est un premier pas dans ce sens. En plus de la prévention, la mise en place de la ligne verte (1325) pendant les élections de 2020-2021 a permis de signaler les cas de VEFE.

Conclusion

La violence et la désinformation sexospécifiques sur les réseaux sociaux en lien avec le processus électoral demeurent un sujet d'actualité et de préoccupation. Ce phénomène, s'il n'est pas circonscrit, peut avoir un impact négatif sur la démocratie et les droits des individus. Il importe donc pour les autorités compétentes et tous les organismes impliqués, de façon concertée, de mutualiser les efforts en vue de juguler ce phénomène par la sensibilisation, l'éducation citoyenne, la promotion du respect mutuel, de l'égalité et de la diversité, mais aussi par la répression de tout acte de violence ou de désinformation basée sur le genre. Il importe également de fournir aux victimes un soutien nécessaire et de les encourager à signaler de tels incidents afin de garantir leur sécurité et leurs droits.

Il est souligné que le cadre légal a connu une série d'améliorations dans les dernières années pour l'égalité, dont la Constitution de 2023, qui prône l'égalité des sexes et l'implication des femmes dans les instances de prises de décision, la loi de 2016 instituant la parité entre les hommes et les femmes dans les emplois publics, parapublics et privés, ou encore la révision du Code de la famille.

2.3 L'élection présidentielle 2024 au Sénégal : l'enjeu de la vérité en cette ère de communication numérique

Khary Yade Diop et Soukeyna Fall

Direction générale des élections du Sénégal

Une stratégie de communication électorale

À chaque élection, la Direction générale des élections (DGE) du Sénégal se fixe des objectifs dans la mise en place d'une bonne stratégie de communication. L'élection présidentielle sénégalaise de 2024 n'a pas fait exception. Le contexte dans lequel elle s'est déroulée a soulevé par ailleurs certains défis en matière de communication dans l'objectif de prévenir et d'atténuer certains conflits et tensions.

La communication électorale, une dimension essentielle du processus électoral, vise à informer les citoyennes et citoyens, à promouvoir la participation électorale et à garantir des élections transparentes et équitables. La DGE joue un rôle central dans la gestion de ce

processus. Cependant, sa mission de sensibiliser les électrices et électeurs, d'assurer une accessibilité à l'information électorale, de lutter contre la désinformation ainsi que de collaborer avec les médias et les acteurs électoraux représente parfois des défis. La DGE déploie des stratégies de communication, une coordination étroite avec les acteurs électoraux et s'engage à agir avec transparence pour relever ces défis. Le développement d'une stratégie de communication permet à l'administration électorale de mettre en place une communication appropriée, d'identifier les objectifs et de connaître les défis, de décider de sa notoriété et de son image auprès des parties prenantes, de traduire et d'affirmer sa vision et ses objectifs. La stratégie de communication clarifie les priorités de l'institution, les besoins des publics cibles et l'affectation des ressources et du personnel.

Un plan de communication pour l'élection présidentielle 2024

Toute stratégie de communication doit par la suite être traduite en un plan de communication qui décrit les activités et les actions à entreprendre, ainsi que les ressources humaines et financières qui y seront allouées. Une stratégie de communication cohérente, pertinente et claire permet :

- d'avoir une meilleure compréhension (interne et externe) de la mission, des valeurs, des objectifs et des défis du travail de l'Administration électorale;
- d'engager les parties prenantes de manière effective durant toutes les phases du processus électoral;
- d'augmenter la visibilité de l'administration électorale, de renforcer sa crédibilité auprès des différentes parties prenantes et de renforcer par conséquent la crédibilité des processus électoraux qu'elle conduit, et de prévenir et de gérer les crises potentielles de communication avec les parties prenantes, notamment

« La vérité, en tant que pilier fondamental de toute société démocratique, doit être défendue et promue à tous les niveaux pour préserver la confiance des citoyens et assurer un avenir politique stable et inclusif pour le Sénégal. »

dans les phases les plus sensibles des processus électoraux ;

- de maîtriser les dépenses et les ressources de communication par une meilleure planification et une meilleure compréhension des besoins des publics cibles ;
- d'explorer les possibilités de partenariat dans la mise en place des actions de communication afin de mieux gérer les ressources disponibles.

Dans le cadre de l'élection présidentielle 2024, la DGE avait conçu une stratégie de médias numériques dans le but d'augmenter le volume de contenu crédible et captivant visant à attirer l'attention des utilisatrices et utilisateurs sur les réseaux sociaux.

Au cours de cette période électorale, la DGE avait produit et diffusé plusieurs contenus numériques, également disponibles sur son site Web. Par exemple, nous avons développé

et diffusé les « cinq minutes de la DGE » pour expliquer les missions et les rôles de cette dernière, ainsi que tout le processus électoral.

La DGE a également une présence active sur les réseaux sociaux (YouTube, Facebook, X (Twitter), Instagram, LinkedIn) depuis plus d'une décennie. Elle utilise ces canaux pour diffuser des informations et interagir avec les électrices et électeurs.

L'utilisation croissante de la technologie, en particulier des téléphones intelligents, offre des opportunités pour diffuser l'information électorale. Des applications mobiles, des sites Web gouvernementaux et des médias sociaux sont utilisés comme des canaux efficaces pour partager des informations électorales. Lors d'une période électorale, un centre d'appels est créé à la DGE pour permettre aux électrices et électeurs de situer l'endroit où récupérer leur carte d'électrice ou d'électeur et le lieu de leur bureau de vote.

C'est ainsi que, pendant l'élection présidentielle du 24 mars dernier, les priorités suivantes faisaient partie du plan de communication :

- L'éducation des électrices et électeurs à travers des publicités dans les différents canaux de la DGE ainsi que dans les télévisions et radios communautaires en langues locales et langue officielle. Et cela pendant toutes les phases du processus électoral;
- La formation de journalistes portant sur les étapes concrètes du processus électoral;
- La collaboration avec les plateformes de médias sociaux ;
- Le renforcement de la cybersécurité : la DGE a collaboré avec META pour sécuriser toutes ses plateformes numériques en vue de prévenir et de riposter en cas de fausses informations.

Le rôle des organismes de la société civile (OSC) dans la vérification des faits est très important. *Africa Check Sénégal*, initiateur de la plateforme de vérificateurs d'informations « SAYTU SEN 2024 », a présenté son rapport sur la circulation de fausses nouvelles dans les suites de l'élection présidentielle de mars 2024. Ce document souligne qu'au total 13 000 fausses informations ont été répertoriées.

La coordination avec les acteurs électoraux, y compris les candidates et candidats et les partis, est importante pour une communication efficace. Des réunions régulières, des conférences de presse conjointes et des forums de discussion ont été organisés pour favoriser cette coordination. Il était important au niveau de la DGE d'identifier les menaces qui visaient le processus électoral et qui étaient les plus vulnérables à la désinformation :

- Les procédures entourant la mise à jour de la liste électorale;
- Les procédures de vote (les bulletins de vote, le décompte des voix et le dépouillement);
- La violence électorale, telle que de fausses accusations de fraude ou de violence commise par un groupe ou un parti spécifique;

- Le bureau de vote (avec l'objectif de limiter le vote d'un groupe spécifique):
 l'ouverture ou la fermeture des bureaux de vote, les lieux de vote, les cas de violence le jour du scrutin, les procédures de vote, etc.;
- Les rumeurs postélectorales de fraude, de manipulation, d'achat de voix, visant à altérer l'acceptation des résultats et à interférer avec le contentieux.



L'élection présidentielle de 2024 au Sénégal s'est déroulée dans un contexte profondément marqué par l'essor des technologies numériques et des réseaux sociaux. Ces nouveaux canaux de communication, tout en démocratisant l'accès à l'information et en amplifiant les voix citoyennes, posent également un défi majeur à l'intégrité du débat public : celui de la véracité de l'information.

La prolifération des fausses nouvelles, de la désinformation et des manipulations à grande échelle risque de troubler la perception des électrices et électeurs et de nuire à la transparence des processus démocratiques.

Ainsi, à l'ère numérique, l'avenir de la démocratie sénégalaise dépend non seulement de la capacité à organiser des élections justes, mais aussi de la lutte contre la manipulation de l'information.

La vérité, en tant que pilier fondamental de toute société démocratique, doit être défendue et promue à tous les niveaux pour préserver la confiance des citoyennes et citoyens et assurer un avenir politique stable et inclusif pour le Sénégal.

2.4 L'expérience mauritanienne en matière de lutte contre la manipulation de l'information dans le processus électoral⁵

Mohamed Lemine Dahi, vice-président Farouk Nanne, directeur de l'informatique et du fichier électoral

La stratégie médiatique de la CENI

La stratégie médiatique de la Commission électorale nationale indépendante (CENI) se concentre sur des axes essentiels, dont la nécessité de l'application des principes et mécanismes des sciences et techniques de la communication classique et nouvelle.

En plus de l'utilisation étendue des médias traditionnels (radios, télévisions, presse écrite et numérique), la CENI a créé un <u>site Web</u> et une plateforme, MyCENI, de publication des données électorales et des résultats des élections en temps réel accessible au grand public.

« Cela a permis et permettra de protéger la démocratie, de prévenir les tensions sociales, de renforcer la confiance des citoyens dans le système électoral, de protéger le pays contre des ingérences extérieures et d'améliorer l'image internationale de la Mauritanie. À long terme, ces efforts contribueront à la consolidation des institutions démocratiques et à la stabilité politique du pays. »

En outre, la CENI a activé des pages sur les réseaux sociaux sécurisés pour interagir avec le grand public en vue d'une gestion électorale transparente. La CENI a su mettre en place un dispositif contre la manipulation de l'information dans le processus électoral. Ce dispositif, crucial pour les États démocratiques, contient entre autres :

- la surveillance des réseaux sociaux et des médias ;
- la vérification des faits;
- la détection de *bots* (robots) de campagne de désinformation ;
- la vérification automatique des contenus visuels;
- la gestion des campagnes de communication ;
- la cybersécurité et la protection des données;
- la diffusion, au grand public, en temps réel des informations désagrégées et avec tout niveau de détail ;
- la sensibilisation et l'éducation numérique ;
- l'utilisation de l'Internet et des réseaux sociaux par la CENI;

⁵ Ce chapitre est une contribution supplémentaire reçue de la CENI de la Mauritanie.

- la production, la sécurisation et l'amélioration des imprimés électoraux ;
- les procès-verbaux des bureaux de vote à la portée du public sur Myceni.com.

L'ensemble de ces mesures a entraîné des répercussions positives et s'est traduit par un réel renforcement de la confiance, de la crédibilité et de l'intégrité du système démocratique de la Mauritanie.

Le contenu du dispositif contre la manipulation de l'information dans le processus électoral

Six principales raisons ont justifié la mise en place du dispositif contre la manipulation de l'information dans le processus électoral de la Mauritanie.

1. Préservation de la stabilité politique

 Prévention des tensions sociales et évitement des violences postélectorales: En Mauritanie, comme dans de nombreux pays, les élections peuvent susciter des tensions ethniques ou politiques. La diffusion de fausses informations, surtout pendant les périodes électorales, peut amplifier ces tensions et provoquer des troubles sociaux. En adoptant un dispositif contre la désinformation, la CENI a pu prévenir les conflits postélectoraux, apaiser les tensions et garantir la stabilité.

2. Renforcement de la confiance dans le processus électoral

- Légitimation des résultats: La crédibilité des résultats électoraux repose sur la confiance que le public a dans le processus. À cet effet, un portail de données ouvertes (myceni.com) qui couvre tout le processus a été mis en place et a permis d'informer le public sur l'évolution du processus en le dotant des informations brutes ainsi que de leur niveau de validation.
- Renforcement de l'engagement civique : Lorsque les citoyennes et citoyens sont bien informés et protégés contre la désinformation, elles et ils sont plus susceptibles de participer activement au processus électoral, ce qui renforce la démocratie.

3. Protection contre les ingérences étrangères

 Prévention des influences extérieures: Comme dans de nombreux autres pays, la Mauritanie peut être vulnérable à des influences extérieures qui cherchent à manipuler l'information à des fins géopolitiques. En adoptant un dispositif de protection contre la désinformation, le pays a pu se prémunir contre des interférences étrangères visant à déstabiliser ses élections ou à influencer les résultats au profit d'intérêts extérieurs.

4. Encouragement d'un environnement médiatique sain

- Renforcement des médias locaux: La lutte contre la désinformation pousse à renforcer les capacités des médias nationaux et à encourager un journalisme d'investigation rigoureux. Cela contribue à l'émergence d'un écosystème médiatique plus sain, où les informations vérifiées prennent le dessus sur les rumeurs et les fausses nouvelles.
- Éducation du public aux médias : En sensibilisant les citoyennes et citoyens à l'importance de la vérification des informations et aux dangers des *fake news*, la Mauritanie a pu développer une culture médiatique plus critique et informée, ce qui est essentiel pour la pérennité d'une démocratie solide.

5. Amélioration de l'image internationale de la Mauritanie

- Renforcement de la réputation démocratique : Un processus électoral transparent, équitable et protégé contre les manipulations de l'information est un atout pour l'image internationale de la Mauritanie. Cela montre un engagement fort envers les principes démocratiques, ce qui peut améliorer les relations avec les partenaires internationaux et attirer des investissements étrangers. À cet effet, la CENI a pu gagner la confiance des partenaires étrangers en les rendant informés de l'évolution du processus en toute transparence et au même titre que les citoyennes et citoyens et les parties prenantes.
- Attirer des observateurs internationaux : En prenant des mesures efficaces contre la manipulation de l'information, la Mauritanie a su attirer plus facilement des observateurs électoraux internationaux, renforçant encore la crédibilité de ses élections. Les rapports des missions d'observation en témoignent.

6. Consolidation des institutions démocratiques

- Renforcement de l'indépendance des institutions: En garantissant un processus électoral libre de désinformation, la CENI a pu renforcer son indépendance en la protégeant contre toute tentative de manipulation, que ce soit de la part d'acteurs nationaux ou étrangers.
- Développement des capacités de la CENI: Le dispositif contre la désinformation nécessite des investissements dans la formation des personnels électoraux et le développement d'outils numériques. Ces efforts contribuent à long terme à améliorer la gestion des processus électoraux. De ce fait, la CENI a commencé à mettre en place les briques nécessaires pour ce faire, mais le chemin est encore long pour atteindre tous les objectifs escomptés.

Conclusion

L'adoption du dispositif basé sur les nouvelles technologies pour contrer la manipulation de l'information dans le processus électoral est extrêmement bénéfique pour la Mauritanie. Cela a permis et permettra de protéger la démocratie, de prévenir les tensions sociales, de renforcer la confiance des citoyennes et citoyens dans le système électoral, de protéger le pays contre des ingérences extérieures et d'améliorer l'image internationale de la Mauritanie. À long terme, ces efforts contribueront à la consolidation des institutions démocratiques et à la stabilité politique du pays.

3. LA VIOLENCE NUMÉRIQUE ET LA DÉSINFORMATION SEXOSPÉCIFIQUE

Dans le contexte de la désinformation, une attention particulière doit être portée sur la manière dont elle affecte différemment les femmes et les hommes, tout particulièrement dans le contexte électoral.

En effet, les femmes vivent des discriminations et des violences propres à leur identité de femmes, et ces violences sont exponentielles lorsqu'elles se déroulent en ligne.



Comme ce phénomène est plus difficile à définir et moins connu, l'encadrement, notamment par les grandes plateformes, est plus complexe. Il demeure que la désinformation sexospécifique, par les images et messages sexistes et misogynes, vise directement à décourager les femmes à prendre leur place dans l'espace public et a des effets directs sur la santé des démocraties.

3.1 La désinformation sexospécifique et la violence en ligne : portrait du phénomène

Gabrielle Bardall

Professeure adjointe de sciences politiques Candidate à une Chaire de recherche du Canada sur les femmes, la démocratie et le pouvoir dans la francophonie Université Sainte-Anne, Nouvelle-Écosse, Canada

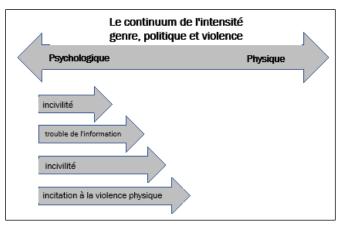


Violence en ligne et désinformation

La violence facilitée par la technologie contre les femmes en politique (VFTFP) peut être réalisée par des actes criminels directs (menaces explicites, harcèlement criminel, etc.) ou par des discours nuisibles (discours menaçants, dégradants, désinformation, etc.). La

violence en ligne et la désinformation font partie du problème plus vaste de la violence à l'égard des femmes en politique. Ces violences existent sur un spectre d'intensité⁶.

Les menaces d'atteinte directe à l'intégrité physique et sexuelle sont évidemment plus graves que les insultes isolées. Cependant, l'intensité est également influencée par le volume des messages haineux et



⁶ Source : Bardall, dans Zetterberg et Bjarnegard (2023).

menaçants, par la rapidité avec laquelle se propage la désinformation et la durée où les messages circulent dans l'espace public.

La violence en ligne est un problème important pour les femmes leaders, car leur faible coût facilite l'accès de ces auteurs, qui peuvent être anonymes et nombreux. Il est difficile d'établir et de freiner ce phénomène qui peut se répandre avec ampleur, rapidement. Dans ce contexte, les « influenceurs toxiques » peuvent avoir un impact considérable.

Constats comparatifs mondiaux

Les recherches de M^{me} Bardall ont permis de réaliser des constats comparatifs à la suite de l'étude de 12 cas mondiaux réalisés sur plusieurs années en collaboration avec différentes institutions internationales, dont : IFES, ONU Femmes, le Conseil de l'Europe, le Carter Center, Amnistie internationale, le National Democratic Institute et le mouvement #ShePersisted. Les principales conclusions de ses recherches sont les suivantes :

- La violence à l'égard des femmes en ligne est omniprésente dans le monde, mais spécifique à chaque culture ;
- Les incidents violents contre les femmes ont une popularité souvent virale en raison de leur valeur de choc culturel ;
- Les femmes peuvent subir des agressions plus intenses que les hommes ;
- L'agressivité est déclenchée par des événements politiques, mais les femmes connaissent des niveaux plus élevés d'agressivité soutenue ;
- La VFTPF a une géographie distincte : elle est plus soutenue dans les villes que dans les milieux ruraux ;
- La VFTPF n'est pas limitée par les frontières nationales ;
- Les candidates et candidats de tous les paliers électifs en sont victimes, mais cela varie en fonction de leur profil;
- La VFTPF a un effet dissuasif, mais elle incite également à la prise de conscience et au changement ;
- La violence sexiste en ligne cible également les hommes, par exemple en les travestissant en femme. La violence a un impact différent sur les femmes selon leur diversité.

Le rôle des OGE pour atténuer les risques

Pour prévenir et atténuer la violence en ligne à l'égard des femmes, les réponses doivent tenir compte de l'intensité du geste et de l'endroit où il s'est produit. Il faut réussir à protéger l'équilibre entre la liberté d'expression et la liberté de s'engager dans des activités civiques et politiques sans craindre de subir des préjudices.

Le renforcement des protections juridiques, comme la mise en place de lois et de politiques qui traitent explicitement du harcèlement en ligne, d'attaques misogynes et de violence sexiste pendant les élections, est une bonne pratique à considérer. Une fois qu'elles sont mises en place, il faut veiller à ce que les lois soient appliquées.

« La formation des personnes candidates et du personnel électoral, ou l'élaboration d'un code de bonne conduite durant la campagne, est une autre bonne pratique. »

Des campagnes de sensibilisation du public visant à éduquer les électrices et électeurs à un comportement respectueux en ligne peuvent également être une bonne pratique pour l'OGE. La formation des personnes candidates et du personnel électoral, ou l'élaboration d'un code de bonne conduite durant la campagne, est une autre bonne pratique. L'OGE et ses partenaires de l'État pourraient également offrir un service de soutien psychologique et juridique aux personnes ayant été confrontées à du harcèlement en ligne. Une autre bonne pratique est de travailler en collaboration avec des organisations de femmes et des groupes de défense des droits de la société civile.

Finalement, encourager la participation politique des femmes peut être une bonne pratique institutionnelle, si cela est réalisé de façon neutre politiquement et dans le respect de la législation électorale.

3.2 Le rôle de la société civile et de regroupements de femmes pour surveiller, colliger l'information et dénoncer la violence numérique sexospécifique en contexte électoral

Ganiath Bello

Coordonnatrice d'AfricTivistes CitizenLab Bénin Vice-présidente du Forum sur la Gouvernance de l'Internet au Bénin (FGI)

La violence sexospécifique en contexte électoral

La violence sexospécifique est exacerbée durant une période électorale, notamment parce que ce contexte politique engendre des tensions accrues, davantage de désinformation et d'activités anonymes en ligne ainsi qu'une plus grande visibilité des femmes candidates dans l'espace public. Le manque de réglementation pour encadrer la violence sexospécifique en contexte électoral permet également au phénomène de se répandre plus facilement.

Les organisations de la société civile et les regroupements de femmes ont un rôle significatif à jouer en matière de prévention et de lutte aux violences en ligne, notamment en réalisant des activités de surveillance des réseaux sociaux, de collecte et d'analyse de données. Ces organismes peuvent également réaliser des campagnes de sensibilisation et d'éducation civique, des plaidoyers auprès des élues et élus et offrir des services de soutien aux victimes.

Quelques expériences de lutte contre les violences en ligne en contexte électoral au Bénin

Plusieurs organisations de la société civile du Bénin réalisent des activités afin de prévenir et de lutter contre les violences en ligne, notamment lors des élections. Le Forum sur la gouvernance de l'Internet au Bénin (FGI-Bénin) réalise des activités de vérification des faits, des campagnes de sensibilisation, des études et des formations en renforcement des capacités.

L'Observatoire de la famille, de la femme et de l'enfant a réalisé une importante étude sur les violences basées sur le genre (VGB) au Bénin. On y apprend notamment que, de 2019 à 2023, il y a eu plus de 78 000 cas de VGB, dont 80 % qui concernaient les femmes.



FG facebook

L'Institut national de la femme (INF) est un organisme public doté de la personnalité juridique, de l'autonomie financière et de prérogatives importantes pour mener des actions plus déterminantes en faveur de la femme. Il a pour mission d'œuvrer à la promotion de la femme sur les plans politique, économique, social, juridique et culturel. Il agit aussi bien dans la sphère publique que privée afin de lutter contre toutes les formes de discrimination et de violences à l'égard de la femme. Il offre notamment un service de soutien téléphonique rapide.



3.3 La désinformation spécifique envers les femmes en contexte électoral : le cas du Maroc

Latifa Zitane

Chargée de mission au Secrétariat général Ministère de l'Intérieur du Maroc

La désinformation et le cadre juridique au Maroc

La désinformation politique peut avoir une incidence sur le choix des citoyennes et citoyens au moment d'une campagne électorale. Son incidence sur les élections demeure à démontrer scientifiquement, mais le monde de la recherche converge sur un constat : la désinformation politique est un danger pour la démocratie, car elle contribue à polariser les positions.

Au Maroc, le cadre juridique national encadre la désinformation numérique. L'article 72 de la loi nº 88.13, relative à la presse et à l'édition, punit d'une amende de 20 000 à 200 000 dirhams quiconque a publié, diffusé ou transmis, de mauvaise foi, une nouvelle fausse, des allégations ou des faits inexacts.

« La lutte contre la désinformation requiert une approche multidimensionnelle qui combine régulation législative, éducation des citoyens et collaboration entre les acteurs institutionnels et sociétaux. »

L'article 447-2 du Code pénal punit d'un emprisonnement de un an à trois ans et d'une

amende de 2 000 à 20 000 dirhams quiconque procède, par tout moyen, y compris les systèmes informatiques, à la diffusion ou à la distribution de fausses allégations ou de faits mensongers.

Les lois électorales nationales punissent d'une peine d'emprisonnement d'un mois à un an et d'une amende de 10 000 à 50 000 dirhams quiconque, à l'aide de fausses nouvelles, détourne des suffrages ou incite un ou plusieurs électeurs à s'abstenir de voter.

La désinformation lors des élections générales du 8 septembre 2021

Selon l'OCDE, l'enquête menée au Maroc indique que la désinformation n'est pas encore perçue comme une réelle menace dans le pays. Les journalistes interrogés ont affirmé que la réponse la plus efficace au problème et la meilleure voie de renforcement des organisations des médias de manière plus générale passent par un modèle d'autorégulation. L'instauration du Conseil National de la Presse ira en ce sens.

Au Maroc, les élections générales tenues le 8 septembre 2021 ont donné lieu à un nombre limité des cas de désinformation. Sur une dizaine de publications recensées dans le cadre d'une veille opérée par la Haute Autorité de la Communication audiovisuelle durant la campagne électorale, six fausses informations ont été démenties, soit par les candidates et

candidats sur leurs pages Facebook, soit par la Direction générale de la Sûreté nationale ou enfin dans des articles de presse.

Deux exemples de désinformation sont partagés relativement à ces élections.

- Un **bulletin de vote** est présenté comme étant le bulletin de vote officiel qui sera utilisé lors des scrutins du 8 septembre 2021. La fausse nouvelle s'est rapidement propagée sur les réseaux sociaux. Le ministère de l'Intérieur a réagi très vite en rendant public un démenti relayé le 23 août 2021 par tous les opérateurs. Le bulletin de vote était en fait une photographie falsifiée.
- Une vidéo montrant un groupe de personnes bloquant des voitures sur une voie publique et exposant les passagers à des violences. Cette vidéo a été accompagnée de commentaires de personnes affirmant avoir enregistré cette scène en marge de la campagne électorale au Maroc. Après les investigations menées par les services de sécurité, il s'est avéré que la scène filmée s'était produite en mai 2021 au Liban, et non au Maroc.

À la veille des élections générales du 8 septembre 2021, le Conseil Supérieur de la Communication Audiovisuelle a adopté la décision n° 37-21 relative à la garantie du pluralisme de l'expression politique dans les services de communication audiovisuelle. C'était la première fois qu'il traitait des fausses nouvelles en période électorale.

Dans sa décision, le Conseil Supérieur de la Communication Audiovisuelle prévoit que « les services de communication audiovisuelle veillent à contribuer à la lutte contre les fausses informations qui sont de nature à influencer le déroulement normal des élections [...] dans le but d'élever le niveau de vigilance du citoyen et son sens critique vis-à-vis des fausses informations propagées et de préserver son choix libre et son vote éclairé ».

La désinformation genrée

La désinformation genrée consiste à diffuser des informations manipulées qui utilisent les stéréotypes de genre comme des armes à des fins politiques, économiques ou sociales. Par exemple, il peut s'agir d'images à caractère sexuel truquées ou des caricatures de partisanes ou partisans de l'égalité des sexes.

La désinformation genrée menace les individus, car elle rend les espaces en ligne moins sûrs et elle impacte profondément le psychique des personnes ciblées et les prive de la liberté d'exister sur les réseaux sociaux.

La désinformation genrée menace la démocratie, car elle compromet fondamentalement l'égalité de participation à la vie démocratique. De plus, elle réduit l'espace dont disposent les femmes pour s'impliquer dans la vie publique, ce qui nuit à l'équité et à la représentativité des institutions démocratiques.

Les mesures prises au Maroc

Le Royaume du Maroc a mis sur pied plusieurs initiatives de vérification des faits, notamment à la Direction générale de la Sûreté nationale, également avec le développement de la plateforme en ligne 2M.ma. La Société Nationale de Radiodiffusion et de Télévision consacre une rubrique à déconstruire les fausses informations. Finalement, l'Agence marocaine de presse a mis en place le service « SOS Fake News » dont l'objectif est de rectifier les fausses informations.

Au niveau communautaire, l'association « Tahaqaq » a mis en ligne la première plateforme numérique du Maroc à lutter contre la



désinformation. La Haute Autorité de la Communication audiovisuelle a rédigé un guide de la lutte contre la désinformation et a développé une base de données de vérification qui sera intégrée à l'application « HacaBridges ».

Les recommandations

Au niveau citoyen, il est recommandé d'alerter régulièrement la population avec les différents supports médiatiques quant aux dangers des fausses informations avec un ciblage spécifique de chaque groupe ou catégorie (enfants, adolescents, adultes, analphabètes, etc.). Il est également recommandé de travailler à développer le sens critique de la population, et ce, depuis le plus jeune âge.

Quant à la vérification des informations, il est recommandé de mettre en place une plateforme numérique publique et nationale de vérification des faits, de créer un système de labélisation des vérificateurs de faits et de les subventionner. Finalement, il est recommandé de s'impliquer davantage dans la dynamique internationale de veille et de lutte contre les fausses informations et de mettre en place, en partenariat avec les professionnelles et professionnels et les universités, des programmes de recherche et de développement d'outils de veille et de lutte contre la propagation des fausses informations.

En ce qui a trait aux producteurs de l'information, il est recommandé de prévoir des formations continues pour les médias professionnels, de veiller à ce que les sites officiels soient des sites de référence fiables et répondant aux attentes du public.

En quelques mots, l'approche doit mettre la sensibilisation au centre de la stratégie. Elle doit prévoir une réglementation adaptée et prendre en compte le genre dans les solutions retenues. La lutte contre la désinformation requiert une approche multidimensionnelle qui combine régulation, législation, éducation des citoyennes et citoyens et collaboration entre les acteurs institutionnels et sociétaux.

La restauration de la confiance du public ne pourra se faire qu'à travers un engagement collectif en faveur d'une information de qualité et d'une lutte active contre les fausses nouvelles qui menacent la cohésion sociale et démocratique.

4. L'ENVIRONNEMENT MÉDIATIQUE : LES MÉDIAS ET LES PARTENAIRES

Une élection est un événement d'envergure pour toute démocratie. L'information qui circule durant une campagne électorale, notamment, est réalisée dans le cadre d'un environnement médiatique propre à chaque pays et encadrée par la législation nationale. Cet espace médiatique est en constante évolution, notamment avec l'apport de nouveaux médias, et surtout avec l'émergence des plateformes numériques.

La manipulation de l'information peut être réalisée par différents acteurs de cet écosystème, que ce soit par la propagande électorale des partis politiques et des personnes candidates, soit par les médias traditionnels qui peuvent à la fois informer la population et tenter d'influencer le débat public par des éditoriaux et des chroniques d'opinion. Désormais, des citoyennes et citoyens, des groupes d'intérêts tiers, et même des acteurs étrangers peuvent tenter d'influencer le débat politique ou transmettre de l'information sur le processus électoral par l'entremise de nombreuses plateformes numériques.

Les lois nationales prévoient généralement un encadrement de l'espace médiatique traditionnel durant les campagnes électorales. Certaines pratiques émergent également pour encadrer les usages des plateformes numériques.

Dans cet espace médiatique, quel est le rôle de l'OGE et quels sont ses partenaires potentiels pour assurer une campagne électorale équitable, prévenir la désinformation et rectifier les fausses informations sur l'organisation et le déroulement du scrutin proprement dit ?

Le présent chapitre explore des perspectives de collaboration avec d'autres acteurs de l'environnement médiatique durant une campagne électorale.

4.1 Les défis de la régulation des médias et des plateformes numériques lors de campagnes électorales

Édouard Loko

Président de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication du Bénin (HAAC) Représentant du Réseau francophone des régulateurs de médias (REFRAM)

Les missions et attributions de la HAAC

Au Bénin, la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC), l'instance nationale de régulation des médias et de la communication, a été instituée par la Constitution du 11 décembre 1990 et modifiée par la loi n° 2019-40 du 7 novembre 2019.

Aujourd'hui, c'est la loi n° 2022-13 du 5 juillet 2022, *Loi organique sur la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication* (HAAC), qui régit l'institution.

Sa mission principale est de « garantir et d'assurer la liberté et la protection de la presse ainsi que de tous moyens de communication de masse, dans le respect de la loi. Elle veille au respect de la déontologie en matière d'information et à l'accès équitable des partis politiques, des associations et des citoyennes et citoyens aux moyens officiels d'information et de communication ».

L'accès équitable aux médias et l'encadrement juridique des élections au Bénin

La HAAC organise et gère donc les campagnes médiatiques des élections présidentielles, législatives, municipales, communales et locales en République du Bénin.

En effet, l'alinéa 2 de l'article 5 de la *Loi organique* donne pour mission à la HAAC « de veiller au respect de la déontologie en matière d'information et à l'accès équitable des partis politiques, des associations et des citoyens, aux moyens officiels d'information et de communication ».

La Loi prescrit également à la HAAC d'assurer de « manière générale, le respect de l'expression pluraliste des courants de pensée et d'opinion, dans la presse et la communication audiovisuelle, notamment pour les émissions d'information politique. En cas de manquement grave aux obligations, elle adresse des observations aux dirigeants de l'organisme défaillant et, le cas échéant, leur inflige des sanctions ».

Le Code de l'information et de la communication encadre les organes de presse privés. L'intervention de la HAAC est essentiellement financière (aide aux organes de la presse écrite après une sélection rigoureuse sur la base de leur périodicité et de leur parution régulière).

Ce devoir de régulation des médias en temps ordinaire concédé à la HAAC par la loi devient plus exigeant peu avant l'ouverture des campagnes électorales. C'est donc fort de ces dispositions que la HAAC a toujours pris des mesures spécifiques pour réglementer les périodes préélectorales et électorales. Et ces dispositions sont largement relayées par les médias et vulgarisées par la HAAC elle-même en période de précampagne, à travers des tournées et des missions dans tout le pays. Dans le souci de couvrir l'ensemble du territoire national, la HAAC a recours à des correspondants régionaux. En périodes électorales, des analystes sont recrutés et formés par la HAAC pour le *monitoring* des médias.

Relevons tout de même que la régulation des médias traditionnels au Bénin, comme partout en Afrique, consacre une emprise plus importante du régulateur sur les médias privés traditionnels, par rapport aux réseaux sociaux.

Régulation de la couverture médiatique en période électorale

Des dispositions relatives à la couverture médiatique des élections sont contenues dans les décisions de la HAAC « avant, pendant et après » le processus électoral.

Cela inclut un calendrier pour :

- une couverture équitable et équilibrée des candidates et candidats et des partis politiques pendant la période de campagne ;
- un système d'accès direct aux radiodiffuseurs pour les candidates et candidats et les partis politiques ;
- des dispositions pour la mise sur pied d'une instance indépendante de contrôle chargée de concevoir, de préparer et de mettre en œuvre les mesures énoncées dans la législation;
- un calendrier pour le début et la fin d'une période de campagne, y compris une période de silence qui restreint la couverture médiatique de la campagne avant l'ouverture des bureaux de vote ;
- et des mécanismes de mise en application effective et des sanctions pour le nonrespect des dispositions.

La HAAC fait aussi appel à l'autorégulation et à la corégulation, en collaboration avec les associations professionnelles des médias et sur la base des textes réglementaires du pays (Code d'éthique et de déontologie de la presse notamment).

Cependant, il est indispensable d'opérer une relecture des textes réglementaires en vigueur dans le secteur des médias au regard de la place exponentielle que prennent les nouveaux médias. Ces outils doivent être aussi élargis pour inclure des codes de conduite autorégulateurs pour les opérateurs de téléphonie mobile, les fournisseurs de services Internet, ainsi que pour d'autres secteurs connexes comme la publicité.

« Le caractère extraterritorial induit nécessairement la réflexion sur la possibilité de mettre en place des outils qui permettent au régulateur du contenu de pouvoir, en cas de besoin, interpeller ou solliciter la collaboration de partenaires extérieurs. »

La convergence numérique et les nouveaux défis de la régulation

Avec la convergence numérique, l'accès à l'information se fait de nos jours de plus en plus par le biais d'Internet. Mais au-delà de l'accès à Internet, la diffusion de l'information est aussi affectée par d'autres innovations technologiques comme les terminaux et les plateformes numériques.

Le téléphone intelligent est aujourd'hui l'outil privilégié d'accès à Internet. Et cette révolution numérique a engendré un nouveau type d'acteurs des médias que sont les « influenceurs », les « activistes du Web », et même des journalistes dits « citoyens ».

C'est donc au regard de ces innovations que la HAAC souhaite mieux encadrer ce secteur d'activité en se fondant sur les articles 19 et 20 de la loi n° 2014-22 du 30 septembre 2014 relative à la Radiodiffusion numérique en République du Bénin⁷.

En se basant donc sur les différents textes qui légitiment son action, la HAAC a lancé, en 2021, un processus d'appel à candidatures en vue de la sélection des sites Web, radios et télévisions en ligne qui fournissent des services de communication destinés au public. Le cahier des charges proposé à cet effet par la HAAC fixe des conditions juridiques à toute personne physique ou morale désirant installer et exploiter un site en ligne.

Nouvelle difficulté à l'horizon pour le régulateur en période électorale : l'intelligence artificielle

À la problématique de la régulation des médias et des plateformes numériques durant les périodes électorales se greffe désormais un nouveau casse-tête pour le régulateur : l'intelligence générative, désormais nouvel émetteur de contenus. En effet, l'année 2023 a été marquée par la démocratisation des outils de l'intelligence artificielle générative (IA). Celle-ci se définit comme une technologie permettant de générer des contenus, en réponse à une requête d'un utilisateur. Ces nouveaux modes de production de contenus informationnels emportent des enjeux à trois égards :

- Ils créent le risque d'une prolifération de contenus erronés, prenant l'apparence de contenus fiables ;
- Ils offrent de nouveaux outils aisément accessibles et à faible coût aux acteurs mal intentionnés;
- Ils modifient en profondeur les modes de réception et de diffusion de l'information, interrogeant la notion même d'espace informationnel public commun.

⁷ **Article 19** « L'exploitation en République du Bénin, à titre gratuit ou onéreux, d'un site Internet fournissant des services de communication audiovisuelle, sous quelque forme que ce soit, est subordonnée à une autorisation délivrée par la HAAC.

La création et l'animation de blogues pour faire la promotion, pour commenter ou pour reprendre tout ou partie des émissions d'un éditeur de services en République du Bénin sont rattachées au site et à la ligne éditoriale de l'éditeur de services, qui en assume la responsabilité. »

Article 20 « L'exploitation en République du Bénin, à titre gratuit ou onéreux, d'un site Internet fournissant des services de presse en ligne est subordonnée à une déclaration auprès de la HAAC.

L'exploitation en République du Bénin, à titre gratuit ou onéreux, d'un site Internet fournissant des services de presse en ligne est subordonnée à une autorisation délivrée par la HAAC. »

En période électorale, l'IA ouvre le champ à la désinformation et à toutes les manipulations possibles des contenus informationnels. C'est déjà une évidence que l'IA mettra à rude épreuve l'intelligence des régulateurs.

Vers une nouvelle vision pour la régulation

C'est à l'aune de ces nombreux défis qu'imposent les nouveaux médias, surtout en période électorale, que peut se mesurer l'importance de cette rencontre instaurée par le RECEF.

En effet, la limitation des compétences des autorités de régulation à l'espace national peut s'avérer totalement inopérante et inefficace dès qu'apparaît un élément d'extranéité.

Voilà pourquoi le caractère extraterritorial induit nécessairement la réflexion sur la possibilité de mettre en place des outils qui permettent au régulateur du contenu de pouvoir, en cas de besoin, interpeller ou solliciter la collaboration de partenaires extérieurs.

Tant la complexité des nouveaux médias que leurs rapports avec les régulateurs des médias obligent à une nouvelle démarche, à une nouvelle dynamique, dans un paysage médiatique en perpétuelles mutations.

4.2 Protocole d'engagement des plateformes numériques d'Abidjan

Denis Rapone

Conseiller d'État

Membre du collège de l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (ARCOM) en France

Représentant du Réseau francophone des régulateurs de médias (REFRAM)

Protocole d'engagement des plateformes numériques d'Abidjan

Le dialogue entre les régulateurs et les plateformes numériques est indispensable. Certes, les plateformes numériques constituent un atout et un formidable outil de circulation des idées, et potentiellement de renforcement du lien social, d'accès à la culture et à l'éducation, de développement économique. Les plateformes numériques sont aussi source de défis considérables. Partout dans le monde, leur usage indu peut déstabiliser, remettre en question nos démocraties et notre cohésion sociale, notamment par le développement et l'amplification de phénomènes parfois anciens, comme la manipulation de l'information, ou d'autres atteintes à l'intérêt public : l'incitation à la haine, l'apologie du terrorisme ou la mise en danger des mineurs.

Le REFRAM a observé avec la plus grande attention les initiatives récentes à l'échelle de la communauté internationale visant à répondre à ces défis. On note l'adoption du Règlement sur les services numériques dans l'Union européenne (plus connu sous son vocable anglais

de *Digital Services Act*) et les multiples initiatives de l'Organisation internationale de la Francophonie, de l'Organisation des Nations unies ou encore de l'UNESCO.

Ces initiatives ont un objectif commun : garantir la liberté d'expression tout en consolidant la démocratie et en protégeant les droits fondamentaux, ce même objectif qui sous-tend les initiatives des membres du REFRAM.

La régulation et la collaboration régulière entre régulateurs et plateformes apparaissent ainsi plus que jamais nécessaires pour retirer les bénéfices collectifs de la transformation numérique. Cette collaboration est aussi nécessaire pour maîtriser les risques de cette transformation qui incluent l'atteinte à

« Les grandes plateformes en ligne sont des acteurs globaux. Par conséquent, l'échelon national n'est pas le plus pertinent pour nouer un dialogue avec les grandes plateformes en ligne. C'est pourquoi les réseaux internationaux peuvent soutenir de manière décisive les régulateurs nationaux dans leur relation avec les plateformes numériques. »

l'intégrité de l'espace informationnel et démocratique, la dissémination de contenus illégaux, l'uniformisation et l'appauvrissement culturels. Or, les grandes plateformes en ligne sont des acteurs globaux. Par conséquent, l'échelon national n'est pas le plus pertinent pour nouer un dialogue avec les grandes plateformes en ligne. C'est pourquoi les réseaux internationaux peuvent soutenir de manière décisive les régulateurs nationaux dans leur relation avec les plateformes numériques.

Le REFRAM et le Réseau des instances africaines de régulation de la communication (RIARC) ont pris l'initiative de renforcer concrètement ce dialogue entre régulateurs et plateformes numériques à l'occasion de la conférence commune tenue à Abidjan au mois d'avril 2024. Cette initiative a abouti à une Déclaration des régulateurs sur le renforcement du dialogue avec les plateformes en ligne sur le continent africain et dans l'espace francophone, et également à des engagements précis pris par trois grandes plateformes numériques mondiales (Meta, Tik Tok, et X/Twitter)⁸. Ces engagements ont été pris dans le cadre d'un protocole d'accord, avec la création d'un forum consacré au suivi de ces engagements et offrant un cadre de dialogue régulier.

Fidèle à l'engagement constant de la Francophonie en faveur de la diversité culturelle et linguistique, la question de l'utilisation du français pour les conditions générales d'utilisation (CGU) a été au centre des discussions et des engagements. Cela avait pour objectif de garantir une modération efficace des contenus dans les langues en usage dans les différents pays, ainsi qu'une transparence et une proximité avec l'ensemble des acteurs et utilisateurs. En somme, pour promouvoir l'avènement d'un espace numérique de confiance, les moyens mis en place par les plateformes numériques dans l'exercice de leurs responsabilités, notamment en matière de modération des contenus et de transparence,

-

⁸ Google ne s'est pas engagé formellement, mais soutient l'initiative.

devraient être proportionnés et adaptés aux risques engendrés par l'utilisation de leurs services, et non à leur seul intérêt économique au regard du pays concerné.

Les plateformes doivent également désigner un point de contact, élément crucial en période d'élection afin que les régulateurs membres du REFRAM et du RIARC puissent interagir rapidement et efficacement avec la plateforme et puissent lui demander de retirer un contenu contrevenant. Enfin, le protocole d'engagement demande aux plateformes de mieux protéger les espaces informationnels francophones et africains en élaborant des codes de bonne conduite pour réduire l'impact des risques systémiques.

L'Appel de Villers-Cotterêts

S'agissant de l'espace francophone en particulier, les travaux du REFRAM et du RIARC ont entendu également apporter à Abidjan une contribution utile dans la perspective du XIX^e Sommet des chefs d'État et de gouvernement de la Francophonie qui s'est tenu en France, à Villers-Cotterêts, les 4 et 5 octobre 2024.

À cette occasion, les chefs d'États et de gouvernement ont adopté « l'Appel de Villers-Cotterêts », destiné à amplifier les efforts et les engagements des plateformes numériques en faveur d'un espace numérique inclusif, pluraliste, de qualité et de confiance.

Le texte de l'Appel a d'abord fait le constat que la transformation numérique soulevait des défis multiples pour les États, notamment celui du maintien de l'intégrité des processus électoraux ou encore celui de la promotion et de la protection du droit à bénéficier d'une information fiable et de qualité.

Pour faire face à ces défis, l'Appel énonce cinq axes prioritaires à destination des plateformes en vue de contribuer à l'avènement d'un espace numérique francophone intègre et sûr :

- Assurer une plus grande transparence, diversité et proximité ;
- Assumer plus avant leurs responsabilités en matière de modération des contenus;
- Contribuer à mieux protéger les sociétés et les espaces informationnels francophones des risques liés à l'utilisation de leurs services ;
- Contribuer à la diversité culturelle et linguistique et à la juste rémunération de la création ;
- Contribuer à l'inclusion numérique et à la formation des usagères et usagers pour l'avènement de citoyens numériques francophones.

Au titre de l'axe visant à ce que les plateformes contribuent à mieux protéger les sociétés et les espaces informationnels francophones des risques liés à l'utilisation de leurs services en période électorale :

- Contribuer, dans le strict respect de la souveraineté des États et gouvernements, et conformément à leurs législations, au renforcement des institutions démocratiques en préservant l'intégrité des processus électoraux, notamment en établissant des protocoles publics d'évaluation et de réduction des risques portant spécifiquement sur l'intégrité des élections ou des référendums dans les États et gouvernements membres de la Francophonie, avant, pendant et après chacune des échéances;
- Identifier de manière transparente les publicités politiques, en particulier lors des cycles électoraux, assurer le suivi de la monétisation des publications par les partis politiques et les personnes qui les représentent et conserver ces publicités et toutes les informations pertinentes permettant leur analyse dans une bibliothèque au contenu exhaustif, accessible en ligne au public et mise à jour régulièrement.

En conclusion, les chefs d'État appellent les plateformes numériques à se saisir de l'Appel et à contribuer à l'atteinte des objectifs qu'il poursuit, en coopérant avec les acteurs concernés.

La continuité d'approche est grande entre le Protocole d'engagement d'Abidjan et l'Appel de Villers-Cotterêts. Est sous-jacente à ces deux textes l'idée, dans le contexte de l'adoption du Règlement sur les services numériques (Europe), de demander aux plateformes d'étendre au moins progressivement à l'espace francophone et au continent africain le niveau de protection attendu dans l'Union européenne.

4.3 META et les campagnes électorales en Afrique francophone

Thys Kazad Tshibind

Représentant de META pour l'Afrique francophone

L'univers de META

La mission de META est de donner à tous la possibilité de créer une communauté et de rapprocher le monde entier. La famille de META comprend plusieurs applications, notamment Facebook, Instagram, Messenger et WhatsApp.

L'utilisation des applications de META est mondiale, elle comprend 3,8 milliards d'utilisatrices et d'utilisateurs, dont 87 % vivent à l'extérieur de l'Amérique du Nord.

La modération de contenu est un partenariat entre différentes équipes. La Politique de contenu encadre les standards d'utilisation de la communauté, l'Intégrité de la communauté crée la technologie qui applique les standards, alors que les Opérations communautaires appliquent les standards de la communauté grâce à un examen humain.

META a 13 bureaux mondiaux et différentes équipes dotées de diverses expertises, notamment en droit et force de l'ordre, en droits de la personne et en communications des affaires.

Les standards de la communauté Facebook définissent ce qui est autorisé et ce qui ne l'est pas sur Facebook. Les règlements de Facebook régissent plusieurs « META est transparente en matière de publicité électorale. Dans plusieurs pays, elle diffuse un registre des publicités électorales achetées sur Facebook. »

environnements, notamment les groupes violents, le contenu incitant à la haine et à la violence sexuelle, le piratage de comptes, etc.

Les principes directeurs des politiques de Facebook sont les suivants : « Tout le monde est soumis au même traitement, les standards sont objectifs et faciles à comprendre. » Facebook a de nombreux partenaires internes, notamment des experts juridiques, des ingénieurs de sécurité et externes, comme des chercheurs universitaires, les forces de l'ordre ou encore des activistes des droits de la personne.

Encadrement du contenu

META encadre les discours incitant à la haine. Elle n'autorise pas ces discours sur ses plateformes, parce qu'ils créent une atmosphère d'intimidation et d'exclusion, et peuvent aboutir à des violences dans le monde réel.

Un discours haineux est une attaque directe contre des personnes ou des groupes de personnes en fonction de leur origine ethnique, religion, genre, etc. Tout discours violent sous forme de contenu écrit ou visuel, déshumanisant, injurieux ou une affirmation d'infériorité est prohibé.

META souhaite faciliter les discussions ouvertes. Elle permet aux gens de contester des idées, des institutions et des pratiques. Elle permet de discuter des personnes qui font l'actualité ou encore de partager du contenu ayant pour objectif de sensibiliser ou d'éduquer les autres personnes.

META encadre également la **violence et la provocation** afin d'empêcher tout risque de danger hors ligne potentiellement lié à du contenu partagé sur les plateformes. Ces contenus peuvent être supprimés s'ils encouragent des violences graves. Une analyse de la déclaration, de la cible et du niveau de violence est réalisée en fonction d'un degré de gravité.

L'ingérence électorale

La politique de META n'autorise pas l'ingérence électorale sur les aspects suivants :

• Sur les dates, lieux, moments et méthodes de vote ou d'inscription ;

- Sur les personnes ayant le droit de voter ;
- Sur la façon dont un vote est comptabilisé ou rejeté;
- Sur la participation ou non d'une candidate ou d'un candidat.

META supprime également les appels à des ingérences coordonnées qui peuvent affecter la capacité d'un individu à participer à une élection, le contenu déclarant que la participation électorale pourrait entraîner des conséquences judiciaires, les affirmations explicites selon lesquelles la participation au scrutin conduira à une infection à la COVID ou à d'autres maladies contagieuses.

De plus, META supprime les offres d'achat ou de vente de votes en espèces ou en cadeaux ainsi que les déclarations prônant ou fournissant de l'information pour participer illégalement à un vote.

Les menaces de violence relatives au vote, à l'inscription au vote ou à l'issue du résultat d'une élection, les déclarations appelant à amener des armes dans les bureaux de vote et les menaces contre les agentes et agents électoraux sont également automatiquement supprimées des plateformes.

Finalement, META est transparente en matière de publicité électorale. Dans plusieurs pays, elle diffuse un registre des publicités électorales achetées sur Facebook.

La désinformation

META a des partenariats avec des tiers pour réaliser des opérations de vérification des faits. Sur Facebook, la gestion de la désinformation est réalisée en trois étapes : identifier, vérifier et agir. L'intelligence artificielle est également utilisée, notamment pour la compréhension des différentes langues.

Facebook réalise trois principales actions. Elle supprime des contenus et des comptes qui vont à l'encontre des Standards de la communauté ; elle réduit la diffusion de contenu de mauvaise qualité (y compris les fausses nouvelles) et informe les utilisatrices et utilisateurs sur le contexte des informations qu'elles et ils lisent, afin de les outiller à décider de croire ou non à une information. Facebook ne supprime pas toutes les informations fausses. Elle n'est pas l'arbitre de la vérité et elle ne peut pas connaître la vérité sur tout. Toutes les informations ne sont pas strictement vraies ou fausses. Il peut y avoir des degrés de vérité et des opinions divergentes sur ce qui est vrai. Les fausses informations pouvant contribuer à des blessures physiques, nuire à la santé publique ou favoriser directement une interférence avec le fonctionnement des processus politiques sont automatiquement supprimées.

5. Bonnes pratiques pour prévenir et lutter contre la désinformation

Évoluant dans un contexte où il est un acteur au sein d'un écosystème médiatique complexe, et où la suspicion envers le processus électoral est grandissante, l'OGE doit réussir à se positionner comme une institution de confiance qui gère l'élection de façon impartiale et comme l'institution de référence quant aux informations qui circulent durant le cycle électoral et durant la période électorale.

L'OGE a des moyens limités et des défis importants à relever en matière de prévention et de lutte contre la désinformation. Dans ce contexte, investir le terrain des communications, notamment numériques, et s'associer à d'autres institutions semblent être de bonnes pratiques desquelles s'inspirer.

L'OGE, les partis politiques, la société civile, les médias et les régulateurs des médias peuvent tous jouer un rôle dans cette dynamique communicationnelle afin de favoriser la confiance envers les processus électoraux. Ce dernier chapitre explore plusieurs bonnes pratiques nationales en matière de communication, de partenariat et de lutte contre la désinformation.

5.1 De bonnes pratiques pour que l'OGE puisse être l'institution de référence en matière d'information sur le processus électoral et lutter contre la désinformation

Eva Palmans et Amirouche Nedjaa

Centre européen d'appui aux élections (ECES)

Les outils créés par ECES

La Réponse européenne au cycle électoral (EURECS) est une stratégie conçue par le Centre européen d'appui aux élections (ECES) qui propose une approche à long terme et globale de l'appui électoral. Elle étend l'appui à l'ensemble du cycle électoral et à tous les acteurs impliqués en promouvant des résultats durables.

L'EURECS est mise en œuvre à travers 20 méthodologies, outils et applications mis au point par l'ECES et protégés par des droits d'auteur. Il s'agit, entre autres, de :

- la surveillance/monitoring des médias et du système d'alerte précoce pour lutter contre les discours de haine et la désinformation, atténuer les conflits et la violence basée sur le genre;
- l'application unifiée de surveillance des réseaux sociaux et de système d'alerte précoce.

Cette approche est utilisée dans tous les projets mis en œuvre par ECES et guide les actions réalisées avec ses différents partenaires dont l'Union africaine, l'Association des autorités électorales africaines (AAEA), le Forum des commissions électorales de la SADC (ECF SADC) avec lesquels des protocoles d'accord ont été signés.

« Une approche proactive, réactive et collaborative semble être la meilleure façon de lutter contre la désinformation en contexte électoral. »

Les projets actuellement en cours au Tchad, en Guinée, aux Comores et en République centrafricaine utilisent d'ailleurs les outils pour le monitoring des médias et des réseaux sociaux.

La désinformation en contexte électoral

La désinformation est une menace réelle et immédiate pour les OGE du monde entier. Cependant, les OGE acceptent à différents degrés le fait qu'ils ont un rôle important à jouer dans la lutte contre la désinformation liée aux processus électoraux.

La résistance d'un OGE à jouer un rôle dans la lutte contre la désinformation peut être fondée sur l'hypothèse que toute réponse exigerait de l'institution qu'elle investisse dans une approche technique entièrement nouvelle qui dépasserait ses capacités juridiques, budgétaires ou humaines.

Les réponses ne doivent pas nécessairement être de nature technologique. Il existe également une série de mesures que les OGE peuvent prendre et qui s'appuient sur leurs fonctions de base dans le domaine des relations publiques, de la communication et de l'éducation des électrices et électeurs.

Approche proactive, réactive et collaborative

Les OGE peuvent adopter une approche informative ou une approche restrictive pour lutter contre la désinformation. En fonction de l'expérience des dernières années, une approche proactive, réactive et collaborative semble être la meilleure façon de lutter contre la désinformation en contexte électoral.

Dans un premier temps, il est important de favoriser le renforcement de la crédibilité et de la transparence de l'OGE. L'organisme doit être perçu comme une entité neutre,

indépendante des influences politiques. Cela peut être réalisé par une composition mixte des membres, y compris des experts non partisans et des représentants politiques, afin d'assurer une diversité d'opinions tout en maintenant son intégrité.

Les valeurs d'impartialité et d'équité doivent être appliquées par l'OGE. Il doit avoir le pouvoir de rendre des décisions impartiales au sujet d'un parti politique, d'une candidate ou d'un candidat, d'une électrice ou d'un électeur ou d'une représentante ou d'un représentant des médias.

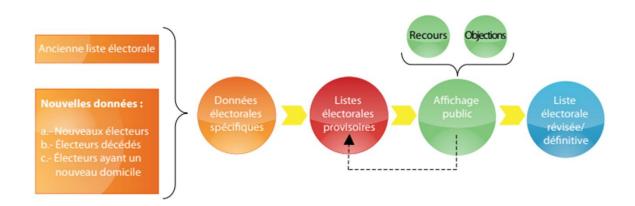
L'OGE doit établir des canaux de communication clairs et accessibles pour informer le public sur les étapes du processus électoral, les règles en vigueur et les résultats. Cela inclut l'utilisation de plateformes numériques pour partager des informations en temps réel.

L'OGE doit également réaliser des campagnes d'éducation électorales pour sensibiliser les électrices et électeurs sur leurs droits, le processus électoral et sur l'importance de leur participation. Cela peut aider à réduire la désinformation et à renforcer la confiance dans le système électoral.

Technologie et transparence

L'OGE peut utiliser les nouvelles technologies de communication pour augmenter sa transparence et ainsi favoriser un climat de confiance. Par exemple, il peut publier des données électorales accessibles au public, en toute transparence. Les OGE devraient adopter des principes de données ouvertes pour permettre aux citoyennes et citoyens et aux organisations de surveiller le processus électoral.

Intégrer des outils technologiques dans le processus électoral, tels que des systèmes d'enregistrement électronique, l'analyse des données et des applications mobiles pour signaler les irrégularités, peut améliorer l'efficacité et la transparence, notamment pour la gestion des listes électorales.



Gestion proactive des risques

En matière de gestion des risques, la première étape consiste à évaluer régulièrement les risques associés au processus électoral, y compris ceux liés à la désinformation. Il faut mettre en place des stratégies, pour l'ensemble du cycle électoral, afin de répondre aux défis avant qu'ils ne compromettent l'intégrité du processus électoral.

Afin de renforcer la surveillance et l'observation des élections, le travail en partenariat avec des organisations non gouvernementales (ONG), d'autres groupes de la société civile et des organisations internationales demeure essentiel.

Les bonnes pratiques pour lutter contre la désinformation

Les OGE peuvent réaliser des activités de *monitoring* des médias sociaux en utilisant des outils. Ainsi, ils pourront détecter et analyser d'éventuelles campagnes de désinformation. Cela inclut le suivi des « superdiffuseurs » qui propagent des informations trompeuses.

Les OGE doivent être capables d'identifier les types courants de désinformation qui circulent, notamment les fausses nouvelles et les récits manipulés qui peuvent influencer l'opinion publique. Ils pourront ainsi réagir plus rapidement en rectifiant l'information.



Les **partenariats extérieurs** avec les médias, les régulateurs des médias et les organisations de vérification des faits peuvent renforcer la capacité d'action des OGE. Une approche coordonnée entre différentes institutions gouvernementales est nécessaire pour répondre rapidement aux menaces de désinformation, en s'assurant que les informations correctes sont diffusées efficacement.

Les OGE devraient également élaborer des plans de communication de crise pour gérer rapidement les situations où la désinformation pourrait provoquer une crise de confiance dans le processus. L'utilisation des algorithmes et des outils d'analyse pour détecter les comportements suspects en ligne peut aider à anticiper et à répondre aux campagnes de désinformation avant qu'elles ne prennent une trop grande ampleur.

En appliquant ces pratiques, l'OGE peut non seulement devenir une source fiable d'information sur le processus électoral, mais aussi jouer un rôle clé dans la lutte contre la désinformation, contribuant ainsi à renforcer la démocratie et la confiance du public dans les élections.

5.2 Les moyens de prévenir et de combattre les actes de désinformation des électeurs en Roumanie

Octavian Chesaru

Directeur adjoint de la Direction des règlements, du contentieux électoral et de l'application unitaire de la législation à l'Autorité électorale permanente (AEP) de la Roumanie

Le cadre juridique et administratif

En Roumanie, la gestion des élections est encadrée par la Constitution, la législation électorale, le Code pénal et les décisions de l'Autorité électorale permanente (AEP) et le Bureau électoral central (BEC), une structure temporaire mise sur pied durant la période électorale.

Plusieurs institutions publiques collaborent dans la gestion des élections. En plus de l'AEP et du BEC, il y a le Conseil national de la « Il est important de développer et d'entretenir des collaborations permanentes, notamment avec les médias, les ONG et les partis politiques. Cela permet d'entretenir la confiance, de prévenir la mauvaise compréhension sur les opérations électorales et de réagir rapidement en cas de désinformation. »

radiodiffusion, l'Autorité nationale d'administration et de régulation des communications et le ministère de l'Intérieur. Des commissions techniques sont mises sur pied temporairement afin de soutenir le travail du BEC.

Les actions préventives pour prévenir la désinformation

Il est important de développer et d'entretenir des collaborations permanentes, notamment avec les médias, les ONG et les partis politiques. Cela permet d'entretenir la confiance, de prévenir la mauvaise compréhension sur les opérations électorales et de réagir rapidement en cas de désinformation. Les partenaires sont des courroies de transmission importantes pour diffuser une information correcte avec l'électorat et réagir rapidement.

Recommandations pour un discours électoral équilibré

Démocratie. Développer le contenu du matériel et des discours électoraux de manière à offrir des garanties quant au respect et à la promotion des principes de la démocratie et de l'État de droit, en exprimant un ferme engagement en faveur de la protection des droits de la personne et en condamnant tout dérapage ou toute tentative de déstabiliser les institutions de l'État.

Transparence. La présentation, proactive, dans l'espace public d'informations accessibles, complètes, claires et précises sur l'activité politique et professionnelle antérieure est une bonne pratique. Il peut être intéressant, pour favoriser la circulation d'une information officielle et de qualité, de favoriser la diffusion des projets et des programmes politiques

proposés aux électrices et électeurs, ainsi que les sources de financement de la campagne électorale des partis politiques et des candidatures. La transparence favorise la confiance.

Respect. Il est une bonne pratique d'encourager et d'accepter les critiques constructives et les opinions divergentes avec respect. Par ailleurs, il faut prohiber les contenus qui favorisent les attaques personnelles ou les comportements intrusifs dans la vie privée des individus, ainsi que s'abstenir de tout langage incitant à la haine, à la discrimination et à l'hostilité.

Cybersécurité. Encourager, à travers des actions et des discours politiques, l'application de mesures de cybersécurité visant à protéger les pages Internet, les applications ou d'autres outils créés dans le but de mener des campagnes électorales avec moins de désinformation.

Honnêteté et vérité. Fonder le contenu du matériel et des discours électoraux sur des données et des informations réelles, correctes et exactes, favoriser le contact direct avec les électrices et électeurs grâce à des réunions publiques et la participation à des plateformes de débat ouvert, ainsi qu'éviter ou condamner les déclarations fausses ou trompeuses.

Communication responsable. Rigueur dans le processus de vérification des faits et des informations diffusées ou contestées au cours des campagnes électorales, en corrigeant rapidement toute diffusion d'informations fausses ou erronées, en réparant les dommages causés par la diffusion d'informations préjudiciables ainsi qu'en évitant et en condamnant publiquement l'utilisation, sur les plateformes de médias sociaux, de robots automatisés (*trolls* et *bots*), de faux comptes et d'autres pratiques visant à manipuler l'opinion publique.

Langage inclusif. Éviter les propos ou les actions qui discriminent ou marginalisent les personnes en fonction de la race, du sexe, de l'orientation sexuelle, de la nationalité, du handicap, de l'origine ethnique, de la langue parlée, de la religion, de l'opinion politique, de la richesse ou de l'origine sociale.

Éducation. Encourager la participation à des activités visant à améliorer les connaissances de l'électorat concernant le processus de prise de décision des entités publiques, la manière d'établir l'agenda public et les questions de nature politique.

5.3 La plateforme électorale des organismes de la société civile du Bénin : un partenaire de la CENA durant les campagnes électorales

Fatoumatou Batoko-Zossou

Présidente de la Plateforme électorale des organisations de la société civile du Bénin

L'observation électorale nationale et la confiance

La Plateforme électorale des organisations de la société civile du Bénin (PEOSC) est un regroupement des réseaux des OSC béninoises créé en 2015. Elle œuvre à l'amélioration des processus électoraux et à la culture de la redevabilité électorale grâce aux efforts fédérés des acteurs non étatiques intervenant dans la veille citoyenne.



La stratégie d'intervention repose sur trois piliers : observer, rapporter et agir.

La méthodologie d'observation électorale de la Plateforme repose sur quatre principales caractéristiques :

- La priorisation de l'observation fixe, au sein d'un même bureau de vote, pour pouvoir observer l'ensemble du déroulement du vote d'une journée.
- Les observateurs sont les membres ou les points focaux des réseaux et des OSC de la PEOSC.
- Un déploiement statistique des observateurs dans les postes de vote, avec une couverture de tous les départements et de tous les arrondissements du pays.
- La mise en place d'une salle de situation électorale nourrie par un système informatique de réception et de traitement des données envoyées par les observateurs. Ainsi, cette cellule d'analyse au niveau national permet d'avoir un portrait de l'ensemble du déroulement du vote et des résultats électoraux préliminaires.

Des actions concrètes et de nombreux résultats

Depuis 2015, la Plateforme a permis de former et de sensibiliser des milliers de citoyennes et citoyens de divers profils (acteurs politiques, forces de défense et de sécurité, leaders communautaires, jeunes, femmes, conducteurs de taxis-motos, etc.) sur la loi électorale du Bénin. Cela permet une appropriation citoyenne des règles électorales. Des milliers d'exemplaires des lois relatives aux élections ont été édités en recueil et distribués auprès de la population. La Plateforme a aussi contribué à la coopération entre les forces de sécurité et les leaders communautaires pour la prévention de la violence électorale.

Environ 90 journalistes et webactivistes ont été formés à la couverture médiatique sensible aux conflits électoraux. Des jeunes ont également reçu des formations à la déconstruction des fausses informations. Ils deviennent des acteurs importants pour faire circuler la vérité.

En matière de sécurité et de civisme, des milliers de jeunes ont été sensibilisés à la non-violence en période électorale. Un hymne spécifique « Jeunesse et non-violence » disponible en audio et en vidéo a été produit pour favoriser un climat social apaisé durant les élections. Dans le même esprit, trois slams-vidéo appelant au dialogue pour régler les différends électoraux ont été diffusés.

« Lors de chaque scrutin, la Plateforme réalise une observation dynamique du scrutin grâce à une présence sur tout le territoire et à la coordination nationale de la salle de situation électorale. »

Finalement, pour favoriser le civisme électoral, six comités de paix ont été mis en place dans les communes de Bantè, de Bassila, de Tchaourou, de Parakou, de Savè et de Savalou.

Un guide de l'agente et de l'agent des forces de défense et de sécurité en période électorale a été élaboré, édité et mis à la disposition des autorités sécuritaires pour le renforcement des agentes et agents sur le terrain durant les élections. Un guide a également été rédigé pour les conseillères et conseillers et les autorités communales.

Lors de chaque scrutin, la Plateforme réalise une observation dynamique du scrutin grâce à une présence sur tout le territoire et à la coordination nationale de la salle de situation électorale (SSE).

Une synergie entre la Plateforme électorale et la CENA

La CENA a une grande disponibilité pour écouter et échanger avec les OSC, et notamment avec la Plateforme électorale. Elle avait notamment démontré une grande ouverture lors des élections législatives de 2023. Avant les élections, il y a eu plusieurs séances de travail entre la Plateforme et la CENA, ce qui permet de s'informer mutuellement sur les préparatifs des élections à venir.

La Plateforme offre un accès facile de ses dirigeantes et dirigeants aux autorités de la CENA, ce qui facilite la coordination de rendez-vous entre les deux instances, dans des délais rapides. La CENA offre également un contact facile, notamment grâce à la mise à disposition d'un carnet de contacts téléphoniques de son personnel déployé sur le terrain le jour du vote. La complicité et la confiance développées entre les deux instances permettent la résolution rapide de dysfonctionnements repérés pendant le déroulement du scrutin.

La CENA et la Plateforme collaborent également dans l'échange d'expériences électorales avec des partenaires étrangers.

La déconstruction des fausses informations

La CENA et la Plateforme travaillent ensemble pour diffuser des informations stratégiques et pour prévenir et déconstruire les fausses informations.

Par exemple, durant la période de la pandémie, sur la base d'informations fournies par la CENA, la Plateforme électorale a réalisé et diffusé un communiqué sur les mesures anti-COVID prévues par la CENA dans les postes de vote. Le communiqué a été diffusé en français et dans des langues nationales 3 à 5 jours avant le scrutin, et même le jour du scrutin.

En 2021, un guide des attitudes du citoyen face aux fausses informations a été publié. Il a été décomposé en dix visuels pour mettre l'accent sur chacun des cinq comportements à adopter par les citoyennes et citoyens :

- Je vérifie toute information que je reçois par les réseaux sociaux ;
- Je privilégie les sources officielles et les canaux crédibles pour m'informer;
- Je partage et publie uniquement des informations dont je suis sûr de la véracité;
- J'évite de faire, sur les réseaux sociaux, des commentaires injurieux, diffamatoires, humiliants, dégradants et stigmatisants à l'endroit des individus ou des institutions de la République;
- Je m'informe sur les dispositions de la loi portant sur le Code du numérique et je veille à leur respect.

Dans le même esprit, il y avait également une présentation des cinq questions à se poser devant des informations douteuses.

Recommandations pour améliorer le travail de la Plateforme électorale

Afin de parfaire la coopération avec la CENA et de mieux réaliser son travail dans le futur, la Plateforme électorale formule sept recommandations :

- Protéger les personnes impliquées dans la déconstruction des fausses nouvelles;
- Prévoir, au sein de la CENA, une cellule ou un comité de déconstruction des fausses informations relatives à l'institution et au processus électoral. La collaboration avec un tel comité pourrait être plus facile qu'avec les responsables qui sont parfois submergés et plus difficiles à joindre;
- Concrétiser les recommandations de la formation BRIDGE réalisée en mai 2024 et qui a réuni et mis en synergie tous les acteurs des élections : CENA, PEOSC, ANIP, Assemblée nationale, FDS, les différents ministères et autres organes étatiques concernés par les élections et les partis politiques;

- Renforcer la connaissance du personnel de la CENA sur le dispositif et les activités de la Plateforme électorale ;
- Instaurer une coutume de partage d'informations entre la CENA et les OSC, notamment la Plateforme électorale, et favoriser le suivi des recommandations électorales;
- Renforcer les activités avec la CENA en matière de sensibilisation sur l'importance des élections pacifiques au-delà des périodes électorales;
- Consolider la synergie de travail entre tous les acteurs des élections au Bénin.

5.4 Le rôle des observateurs électoraux nationaux pour prévenir et lutter contre la désinformation

Marie Lukusa

Chercheuse et observatrice électorale nationale en République démocratique du Congo Réseau des observateurs électoraux nationaux francophones (ROEF)

Le cadre conceptuel de la désinformation

Ces dernières années, les processus électoraux en Afrique ont été marqués par la propagation de la désinformation par les acteurs du processus électoral, accentuée par l'utilisation des réseaux sociaux, dans le but de désorienter les électrices et électeurs et d'influencer le débat public. Si les candidates et candidats se sont abstenus de recourir publiquement à la désinformation, leur entourage ainsi que des groupes et des individus impliqués politiquement ont contribué à la diffusion d'informations fausses ou préjudiciables avant, pendant et après les élections.

Le rôle des observateurs électoraux

Les observateurs électoraux peuvent jouer un rôle important pour prévenir et lutter contre la désinformation. En matière de prévention, ils peuvent réaliser une veille et soumettre des alertes ou des avertissements lorsqu'une information semble fausse. Lorsqu'une information fausse circule, ils peuvent alerter les autorités compétentes et démentir l'information erronée.

Ainsi, avec l'approche basée sur le cycle électoral, les observateurs électoraux nationaux jouent un rôle important dans la prévention et la lutte contre la désinformation à chaque phase du processus électoral.

Au niveau des textes légaux et réglementaires, l'observateur doit accorder une attention particulière au caractère légal, réglementaire et authentique des informations produites et publiées par les acteurs du processus électoral.

Concernant la vulgarisation, l'observateur doit diffuser et vulgariser les textes légaux et réglementaires incriminant la désinformation auprès de tous les acteurs du processus électoral.

En ce qui a trait à la sensibilisation, mais aussi aux actions de plaidoyer, les observateurs électoraux peuvent faire en sorte que les dispositions légales soient prises par les acteurs compétents afin que la loi soit respectée.

Finalement, l'observateur doit dénoncer les acteurs du processus électoral qui propagent la désinformation. Il doit formuler des recommandations encourageant les autorités à prendre des actions pour lutter contre la désinformation.

6. CONCLUSION

l'information manipulation de la La désinformation sont les formes actuelles des propagandes vécues par le passé. Le phénomène n'est pas nouveau, mais la vitesse de circulation de l'information s'accélère. Toutefois, les OGE ne sont pas seuls. La société civile, les médias, les vérificateurs de faits, les autorités de régulation des médias et les représentants des plateformes également rôles numériques jouent

« L'esprit critique et l'intelligence des citoyennes et citoyens feront taire la rumeur infondée au sein de leur esprit, tout en préservant la confiance envers les institutions électorales. »

importants pour permettre de soutirer le meilleur côté des réseaux sociaux, tout en minimisant les effets collatéraux.

Comme institutions, les OGE doivent relever le défi de bien comprendre l'ensemble de l'environnement médiatique dans lequel évolue leur société. Par la suite, ils peuvent planifier une stratégie de communication et nouer des alliances avec différents partenaires qui permettront aux élections de se dérouler dans un environnement où la campagne électorale pourra se dérouler de façon sereine.

Une stratégie à élaborer pour les OGE

Les différentes contributions à cette publication du RECEF permettent de cibler plusieurs éléments pouvant faire partie d'une stratégie d'un OGE pour prévenir et lutter contre la désinformation.

En matière de stratégie proactive, les OGE peuvent favoriser un climat de confiance en sensibilisant les citoyennes et citoyens en amont des élections pour renforcer leur compréhension des processus électoraux. Les OGE peuvent également mener des campagnes d'information pour expliquer les étapes du processus électoral, les rôles des acteurs et les mécanismes de vote.

L'éducation des électrices et électeurs, que ce soit à travers des programmes éducatifs ou la collaboration avec les écoles, les universités ou les organisations de la société civile, est également une stratégie proactive à considérer.

Des stratégies réactives peuvent également être mises sur pied. La surveillance active des réseaux sociaux par la mise en place d'unités réservées et l'utilisation de l'intelligence artificielle pour détecter rapidement la diffusion de fausses informations peuvent faire partie d'une telle stratégie.

Au moment de la détection d'une fausse information, il est important de prévoir des mécanismes de communication permettant des réponses rapides et appropriées. Une collaboration permanente avec les médias peut favoriser la circulation d'informations de qualité et la large diffusion d'une rectification.

En matière de stratégies collaboratives, travailler avec d'autres agences gouvernementales, des ONG, les OSC et des organisations internationales permet un meilleur partage des ressources et un effort concerté contre la désinformation.

Les sociétés évoluent, alors la législation et la réglementation doivent également être adaptées aux nouvelles réalités comme celle des réseaux sociaux. Des sanctions claires peuvent être introduites dans la législation pour tout comportement jugé inapproprié dans un contexte électoral.

De plus, les collaborations avec les acteurs internationaux, comme le REFRAM, peuvent permettre une action concertée pour une meilleure concertation avec les principales plateformes numériques mondiales.

Nourrir un dialogue continu avec les parties prenantes du processus électoral et l'élaboration d'un code de bonnes conduites des personnes candidates peut favoriser des échanges harmonieux durant une campagne électorale.

La désinformation et la violence électorale numérique ont des formes et des conséquences différentes pour les femmes et les hommes. Il est primordial de prendre conscience de cette différence, de réaliser une analyse différenciée selon le sexe (ADS) et d'ajuster la stratégie de l'OGE de façon à permettre un environnement équitable à toutes les personnes candidates.

Finalement, la transparence est la mère de la confiance. L'OGE doit être d'une neutralité et d'une transparence à l'épreuve de toute critique.

La confiance

La confiance est l'ingrédient magique de toute élection. La confiance est invisible lorsqu'elle est présente. Mais son absence devient une source bien visible de conflits.

L'espace francophone est composé de systèmes politiques différents, et les histoires nationales propres à chaque pays ont constitué leurs démocraties. Les sociétés des pays francophones continuent de façonner les démocraties au quotidien. La confiance des populations et des parties prenantes envers les processus électoraux nationaux est l'ingrédient commun que tous les OGE recherchent.

La manipulation de l'information peut être un obstacle à la confiance. Une élection pourrait se dérouler parfaitement, mais une rumeur de tricherie pourrait faire naître des doutes

dans la tête des électrices, des électeurs et des personnes candidates. Ainsi, il est primordial pour les OGE d'être prêts, non seulement à organiser des élections honnêtes, mais également à avoir l'habileté de tisser un lien de communication avec sa population. Cela permettra d'entretenir un sentiment de confiance général qui pourra faire en sorte que l'esprit critique et l'intelligence des citoyennes et citoyens feront taire la rumeur infondée au sein de leur esprit, tout en préservant la confiance envers les institutions électorales.

7. FORMATION SUR L'ÉLABORATION D'UN PLAN D'ACTION D'UN OGE POUR PRÉVENIR ET LUTTER CONTRE LA DÉSINFORMATION

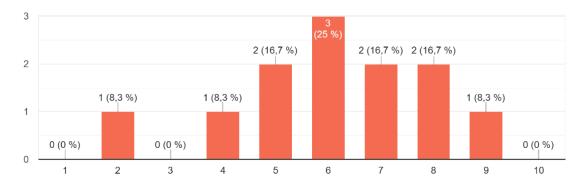
Dans les suites du séminaire, une formation pratique offerte par l'ECES avait pour objectif d'outiller les OGE membres du RECEF à faire face au contexte de la désinformation dans le cadre du cycle électoral en cernant leur rôle dans l'écosystème médiatique de leur pays et en réfléchissant à un plan d'action. La formation a débuté par un rappel de certaines



notions de base concernant la désinformation, dont l'intersection entre la mésinformation, la désinformation et la malinformation, ainsi que les dynamiques de l'écosystème de la désinformation.

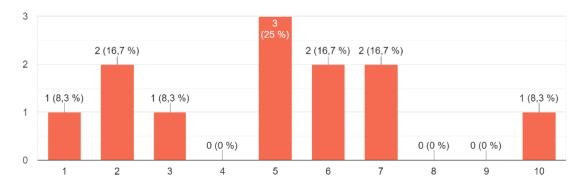
Préalablement à la formation, les participantes et les participants avaient été invités à répondre à un questionnaire sur leur expérience et leur perception quant à leur travail au sein d'un OGE. Sur une note de 0 à 10, elles et ils étaient invités à donner leur impression sur le degré de gravité de la désinformation, ainsi que sur l'enjeu de la violence en ligne à l'encontre des femmes.

4. Quelle est, selon vous, la gravité du problème de la désinformation dans votre contexte électoral ? 12 réponses



5. Quelle est, selon vous, la gravité du problème de la désinformation sexiste ou de la violence en ligne à l'encontre des femmes dans votre contexte électoral?

12 réponses



Les deux graphiques précédents démontrent une variété d'expériences et de perceptions sur la gravité de la situation dans les différents pays du RECEF. Dans les deux cas, une majorité de réponses suggère une préoccupation de moyenne à élevée avec des réponses de 6 à 10, où 10 est la situation la plus préoccupante.

Durant la formation, afin de mieux comprendre le rôle des OGE dans la désinformation ainsi que les différents acteurs impliqués, les membres du RECEF étaient invités à travailler sur les composantes d'un plan d'action en matière de désinformation. Premièrement, ils ont travaillé en sous-groupes pour identifier les acteurs impliqués afin d'échanger sur l'écosystème propre à leur pays. Ils ont ensuite déterminé, durant le cycle électoral, quelles actions pouvaient être posées par l'OGE en coordination avec ces acteurs en intégrant les

composantes suivantes d'un plan d'action : identification d'un ou d'objectifs SMART, analyse des parties prenantes, actions à poser, allocation des ressources (humaines, financières et technologiques), planification des actions tout au long du cycle électoral, jusqu'à l'évaluation des risques.

La formation a été appréciée par les membres du RECEF. Elle apportait un aspect pratique et complémentaire, en mode solution, aux discussions des deux journées du séminaire qui avaient permis de soulever différents enjeux. « La planification stratégique de la gestion de la désinformation est un processus complexe, mais essentiel pour maintenir l'intégrité des processus électoraux. En fixant des objectifs clairs, en procédant à une analyse approfondie des parties prenantes, en allouant efficacement les ressources et en procédant à une évaluation détaillée des risques, les OGE peuvent créer des plans solides pour lutter contre la désinformation. »

ANNEXES

Liste des personnes participantes

PAYS HÔTE

BÉNIN

Sacca Lafia

Président du Conseil électoral

Commission électorale nationale autonome (CENA)

Laurentine Adossou Davo
Rapporteuse du Conseil électoral de la CENA
Administratrice du RECEF
Membre du Cercle de coordination du Forum des femmes du RECEF

Sanni Gounou

Conseiller électoral à la CENA

François Adébayo Abiola Conseiller électoral à la CENA

Izou-Dine Ibrahim Conseiller électoral à la CENA

Boucary Abou Soulé Adam Directeur général des élections

A. Evelle Gomez

Directrice des Affaires administratives et financières

Rufin Domingo

Directeur du matériel et des opérations

Mireille Mariano

Directrice de la communication et de la formation

Aristide Yagbo

Directeur des systèmes d'information

Donatien Fangninou

Personne responsable des marchés publics

Lianatou Saka Moumouni Assistante du Président René Koto Sounon Assistant du DGE

Noëlie Apithy Assistante du Rapporteur

B. Marc Kora Chabi Assistant du Conseiller Gounou

François Tobalache Assistant du Conseiller Abiola

Fidel Afidé Bossou Conseiller technique juridique

oonsomer teenmadae janta que

Marvin Kpenou Chef du Protocole

Lucrèce Toto

Sainthia Lassissi Secrétaire particulière du Président de la CENA

Chef du Service communication et relations publiques et promotion de la culture électorale

AUTRES PAYS MEMBRES DU RECEF

ARMÉNIE

Nune Hovhannisyan Vice-présidente Commission électorale centrale

Lusine Hovakimyan Assistante du Président Commission électorale centrale

BELGIQUE

Vera Medjo Mengue Attachée au Service Élections Direction générale Institutions et Population Service Public Fédéral Intérieur

BURKINA FASO

Élysé Ouedraogo Président du RECEF par intérim Président de la Commission électorale nationale indépendante Aboubacar Reliwendé Savadogo

Vice-président

Commission électorale nationale indépendante

Peggy Suzanne Su Tong-Noma Ouédraogo Directrice de la communication et de l'éducation citoyenne Commission électorale nationale indépendante

BURUNDI

Léonidas Ndayiragije

Commissaire

Commission électorale nationale indépendante

Odette Bizumuremyi

Commissaire

Commission électorale nationale indépendante

CANADA

Karine Morin

Directrice principale, Intégrité, Politiques régulatoires, Affaires parlementaires et internationales Élections Canada

Nadia Faucher

Directrice adjointe, Division des relations internationales, provinciales et territoriales Élections Canada

CÔTE D'IVOIRE

Camille Seka

Directeur des technologies de l'information et de la communication Commission électorale indépendante

Kigbafori Inza Kone

Chef du service des communications

Commission électorale indépendante

FRANCE

Christophe Kirgo

Chef adjoint du Bureau des élections politiques

Ministère de l'Intérieur

GUINÉE

Djenabou Touré Camara

Directrice nationale des Affaires politiques et de l'Administration électorale Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation (MATD)

HAÏTI

Max Delices Directeur exécutif Conseil électoral provisoire

Bruna Eustache Pierre Directrice financière Conseil électoral provisoire

MADAGASCAR

Tiana Ifanomezantsoa Randrianarivonantoanina Rapporteur et membre du Bureau permanent Commission électorale nationale indépendante

Oliva Hanitriniala Andriamanamahefa

Assistante au Chef de service de la communication et des relations publiques Direction de la communication, de l'éducation et de la sensibilisation électorale Commission électorale nationale indépendante

MAROC

Hassan Aghmari Directeur des Affaires électorales Ministère de l'Intérieur du Maroc

Latifa Zitane Chargée de mission au Secrétariat général Ministère de l'Intérieur du Maroc

MAURITANIE

Mohamed Lemine Dahi Vice-président Commission électorale nationale indépendante

Mohamedade Farouk Nanne Directeur de l'informatique et du fichier électoral Commission électorale nationale indépendante

QUÉBEC

Jean-François Blanchet Secrétaire général du RECEF Directeur général des élections Élections Québec

Mélanie Michaud Secrétaire générale Élections Québec Marie-Christine Ross Conseillère en coopération internationale Élections Québec et Forum des femmes du RECEF

Simon Mélançon Conseiller en coopération internationale Élections Québec et RECEF

RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

Mathias Barthélemy Morouba Président Autorité nationale des élections

Sabine Tandos Dang-The Vice-présidente Autorité nationale des élections Membre du Cercle de coordination du Forum des femmes du RECEF

ROUMANIE

Octavian Chesaru Directeur adjoint

Direction des réglementations, du contentieux électoral et de l'application unitaire de la législation Autorité électorale permanente de Roumanie

SÉNÉGAL

Khary Yade Diop Secrétaire particulière du DGE Direction générale des élections Ministère de l'Intérieur

Soukeyna Fall
Cheffe du bureau de la coopération internationale
Direction générale des élections
Ministère de l'Intérieur
Membre du Cercle de coordination du Forum des femmes du RECEF

TCHAD

Tahir Oloy Hassan Rapporteur général Agence nationale de gestion des élections

TOGO

Yamba Win'Pang Pessinaba

Membre et rapporteur de la sous-commission des opérations électorales, de la formation et de l'informatique

Commission électorale nationale indépendante

Folly Jean-Jacques Teko

Membre et président de la sous-commission de la communication et des relations publiques Commission électorale nationale indépendante

TUNISIE

Belgacem Ayachi

Membre du Conseil

Instance supérieure indépendante pour les élections (ISIE)

Khaled Gharbi

Directeur

Instance supérieure indépendante pour les élections (ISIE)

ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE (OIF)

Bertrand Levant

Chef du Pôle médias

Direction des affaires politiques et de la gouvernance démocratique

Organisation internationale de la Francophonie

PARTENAIRES DU RECEF ET CONFÉRENCIERS INVITÉS

Centre européen d'appui aux élections (ECES)

Fabio Bargiacchi

Directeur exécutif

Centre européen d'appui aux processus électoraux

Eva Palmans

Conseillère séniore de programme et représentante de l'océan Indien

Centre européen d'appui aux processus électoraux

Amirouche Nedjaa

Expert en monitoring des médias et en communication

Centre européen d'appui aux processus électoraux

Martin Banse

Expert électoral sénior

Centre européen d'appui aux processus électoraux

Conférencière

Gabrielle Bardall

Professeure adjointe de sciences politiques

Candidate à une Chaire de recherche du Canada sur les femmes, la démocratie et le pouvoir dans la francophonie

Université Sainte-Anne, Nouvelle-Écosse, Canada

Réseau des médiateurs et ombudsman de la Francophonie (REFRAM)

Édouard Loko

Président de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication du Bénin

Denis Rapone

Conseiller d'État

Membre du Collège

Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (ARCOM) en France Représentant du Réseau francophone des régulateurs de médias (REFRAM)

Plateforme électorale du Bénin

Fatoumatou Batoko Zossou

Présidente

Plateforme électorale des OSC du Bénin

Maryse Ahanhanzo Glèlè

Coordonnatrice de la Plateforme électorale des OSC du Bénin

Coordonnatrice du Réseau ouest-africain pour la Paix au Bénin (WANEP-Bénin)

META

Thys Kazad Tshinbind

Représentant de Meta pour l'Afrique francophone

Dubaï

ROEF

Marie Lukusa

Chercheuse et observatrice électorale

Réseau des observateurs électoraux nationaux de la Francophonie (ROEF)

Kinshasa, RD Congo

Journaliste du Bénin

Ganiath Bello

Journaliste et blogueuse

Elles Média

Vice-présidente du Forum sur la Gouvernance de l'Internet au Bénin

Cotonou, Bénin

Programme du séminaire

Jour 1

CÉRÉMONIE D'OUVERTURE

Sacca Lafia

Président

Commission électorale nationale autonome du Bénin

Bertrand Levant

Chef du Pôle médias Direction des Affaires politiques et de la gouvernance démocratique Organisation internationale de la Francophonie

Élysé Ouédraogo

Président de la Commission électorale nationale indépendante du Burkina Faso Président du RECEF par intérim

ATELIER 1

L'état de la démocratie et la manipulation de l'information à l'ère numérique

La lutte contre la désinformation dans les politiques publiques francophones : état des lieux comparatif

Bertrand Levant

Organisation internationale de la Francophonie

L'utilisation de l'intelligence artificielle par les OGE : état de situation et perspectives des administrations électorales canadiennes

Karine Morin

Directrice principale, Intégrité, Politiques régulatoires, Affaires parlementaires et internationales à Élections Canada

ATELIER 2

Le cycle électoral et la manipulation de l'information : les enjeux

La CENA du Bénin et les élections de 2026 : les enjeux de communication

Boucary Abou Soulé Adam Directeur général des élections du Bénin

Les enjeux de la désinformation sexospécifique en Centrafrique

Mathias Morouba

Président de l'Autorité nationale des élections de Centrafrique

L'élection présidentielle 2024 au Sénégal : l'enjeu de la vérité en cette ère de communication numérique

Khary Yade Diop et Soukeyna Fall Direction générale des élections du Sénégal

Jour 2

ATELIER 3

La violence numérique et la désinformation sexospécifique

La désinformation sexospécifique et la violence en ligne : portrait du phénomène

Gabrielle Bardall

Chaire de recherche du Canada sur les femmes, la Francophonie et le pouvoir Université Sainte-Anne, Canada

Le rôle de la société civile et de regroupement de femmes pour surveiller, colliger l'information et dénoncer la violence numérique sexospécifique en contexte électoral

Ganiath Bello, journaliste et blogueuse Coordonnatrice d'AfricTivistes CitizenLab Bénin Vice-présidente du Forum sur la Gouvernance de l'Internet au Bénin (FGI)

La désinformation spécifique envers les femmes en contexte électoral : le cas du Maroc

Latifa Zitane Chargée de mission au Secrétariat général Ministère de l'Intérieur du Maroc

ATELIER 4

L'environnement médiatique : les médias et les partenaires

Les défis de la régulation des médias et des plateformes numériques lors de campagnes électorales

Édouard Loko

Président de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication du Bénin Représentant du Réseau francophone des régulateurs de médias (REFRAM)

Protocole d'engagement des plateformes numériques d'Abidjan et l'encadrement des campagnes électorales en France

Denis Rapone

Conseiller d'État

Membre du collège de l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (ARCOM) en France

Représentant du Réseau francophone des régulateurs de médias (REFRAM)

Meta et les campagnes électorales en Afrique francophone

Thys Kazad Tshibind

Représentant de Meta pour l'Afrique francophone

ATELIER 5

Bonnes pratiques pour prévenir et lutter contre la désinformation

De bonnes pratiques pour que l'OGE puisse être l'institution de référence en matière d'information sur le processus électoral et lutter contre la désinformation

Eva Palmans et Amirouche Nedjaa

Centre européen d'appui aux élections (ECES)

Les moyens de prévenir et de combattre les actes de désinformation des électeurs en Roumanie Octavian Chesaru

Directeur adjoint de la Direction des règlements, du contentieux électoral et de l'application unitaire de la législation, AEP Roumanie

La plateforme électorale des organismes de la société civile du Bénin : un partenaire de la CENA durant les campagnes électorales

Fatoumatou Batoko-Zossou

Présidente de la Plateforme électorale des organisations de la société civile du Bénin

Le rôle des observateurs électoraux nationaux pour prévenir et lutter contre la désinformation Marie Lukusa

Chercheuse et observatrice électorale nationale en République démocratique du Congo Réseau des observateurs électoraux nationaux francophones (ROEF)

Jour 3

Formation sur l'élaboration d'un plan d'action d'un OGE pour prévenir et lutter contre la désinformation

Thème de la formation

Réfléchir au développement de stratégies pour offrir une information de qualité aux parties prenantes et favoriser la confiance dans un contexte de désinformation numérique.

Objectif de la formation

Outiller les OGE membres du RECEF à faire face au contexte de la désinformation dans le cadre du cycle électoral en cernant leur rôle dans l'écosystème médiatique de leur pays et en réfléchissant à un plan d'action.

Plan de formation

- 1. Désinformation et processus électoraux
- 2. Élaboration d'un plan d'action pour prévenir la désinformation et y réagir
- 3. Travail pratique sur l'environnement médiatique et élaboration d'un plan d'action
 - Réfléchir à son environnement médiatique et en faire un schéma
 - Élaborer un plan d'action
 - Présenter différents plans d'action et échanger

Réseau des compétences électorales francophones

Secrétariat général 1045, avenue Wilfrid-Pelletier, bureau 200 Québec (Québec) G1W 0C6 CANADA

recef@electionsquebec.qc.ca http://recef.org @RECEF_ORG

Le Réseau des compétences électorales francophones est l'un des réseaux institutionnels de l'Organisation internationale de la Francophonie.

